

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS

EXERCICE 2015



I. PRÉSENTATION DE LA COLLECTIVITÉ**II. ORGANISATION GÉNÉRALE DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS**

1 - PRÉ-COLLECTE

2 - CARACTÉRISTIQUES DES COLLECTES

3 - OPTIMISATION ET SÉCURISATION DE LA COLLECTE

4 - TONNAGE PAR FLUX DE DÉCHETS

4.1 Ordures ménagères

4.2 Emballages ménagers recyclables

4.3 Verre

4.4 Papiers (journaux/revues/magazines)

4.5 Cartons

4.6 Textiles, linge et chaussures

4.7 Encombrants

5 - SYNTHÈSE DES COLLECTES ET PERFORMANCE

6 - MODES DE TRAITEMENT ET VALORISATION DES DÉCHETS

7 - DONNEES QUALITATIVES ET QUANTITATIVES DE LA COLLECTE DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

7.1 Suivi des sinistres – Gestion des dossiers avec les assurances

7.2 Suivi de la consommation de carburant et des km parcourus

7.3 Ronde avec la police municipale

7.4 Instructions des permis de construire communautaires.

8 - DÉCHETTERIES

8.1 Horaires et Fréquentations

8.2 Répartition des tonnages par déchetterie

8.3 Répartition des tonnages par nature de déchets

8.4 Répartition des déchets entre particuliers et professionnels

8.5 Travaux sur les déchetteries

8.6 Faits Divers sur les déchetteries

9 - ECO-ORGANISMES ET PARTENARIATS

10 - COMMUNICATION

10.1 Interventions au sein des écoles

10.2 Interventions auprès du grand public

10.3 Intervention en milieu professionnel

11 – ORGANISATION DU TRAVAIL ET DU SERVICE

11.1 Le Document Unique

11.2 Le Règlement Intérieur

11.3 Les arrêts maladies et accidents de travail

11.4. Appel à projet « Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage »

III - COÛTS DU SERVICE PUBLIC

1 - DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

1.1 Chapitre collecte

1.2 Chapitre déchetterie

1.3 Chapitre quai de transfert

1.4 Chapitre ressources OM

1.5 Comparaison 2013/2014/2015

2 - RECETTES DE FONCTIONNEMENT

2.1 Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)

2.2 Redevance spéciale

- 2.3 Soutiens des éco-organismes / recettes de la vente des matériaux
- 2.4 Facturation déchetterie
- 2.5 Bilan des recettes
- 2.6 Comparaison 2013/2014/2015

3 - DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

4 - RECETTES D'INVESTISSEMENT

CONCLUSION

Les collectivités locales gestionnaires du service public d'élimination des déchets doivent rédiger chaque année le « rapport sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets ménagers et assimilés », conformément à la loi Barnier du 2 février 1995 et à son décret d'application. Ce rapport, ayant vocation à rendre plus transparent le fonctionnement du service, comporte les principaux indicateurs techniques et économiques permettant d'appréhender la gestion des déchets du territoire.

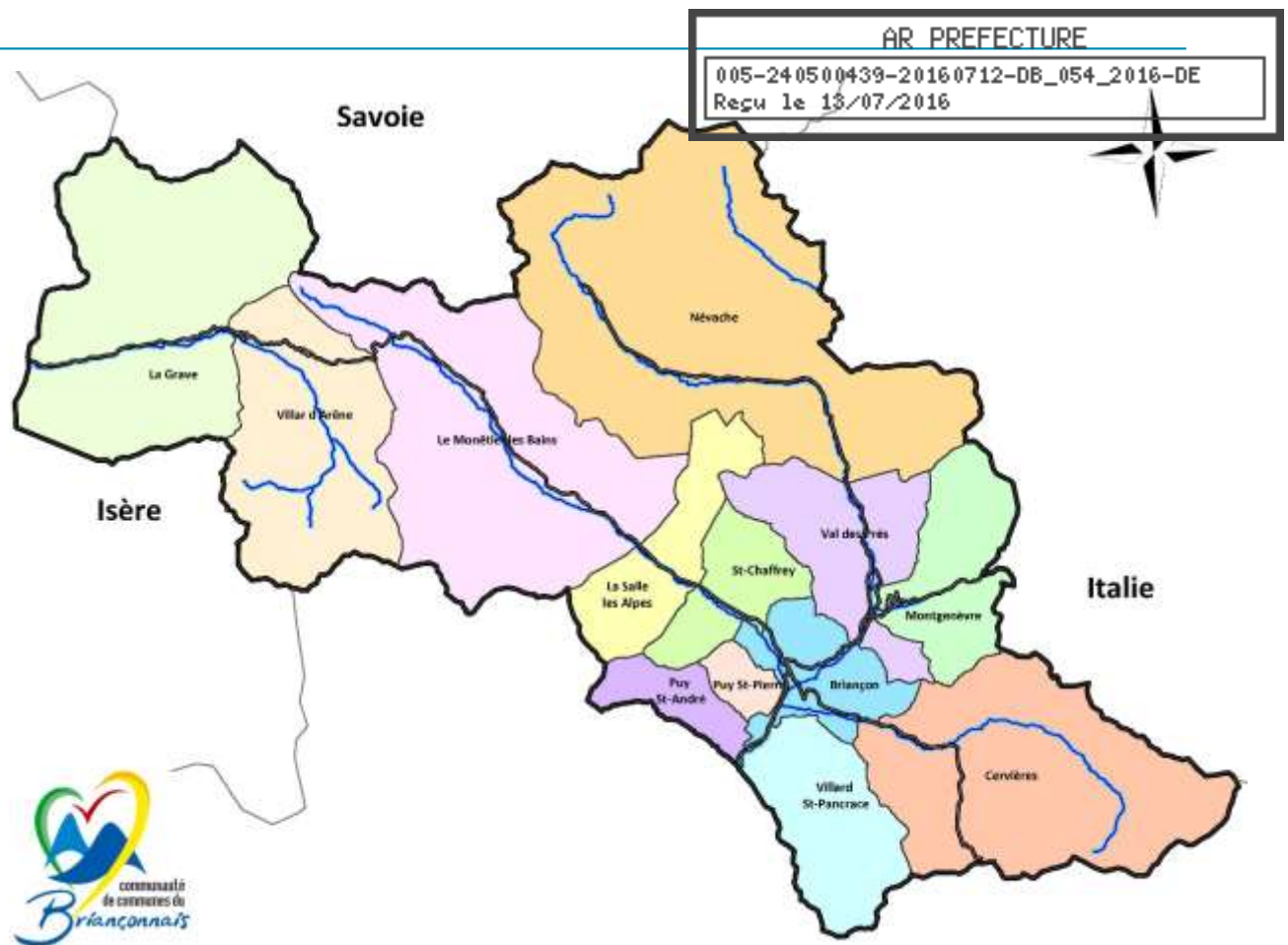
Pour la CCB, ce rapport sera présenté devant la commission Technique Environnement Développement Durable (TEDD) et la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) puis devant l'assemblée délibérante.

Créée en 1996, la Communauté de Communes du Briançonnais (CCB) regroupe 13 communes pour une population permanente de 21 039 habitants (*source Insee 2013*). La collectivité connaît de fortes variations de population lors des saisons touristiques (décembre/février et juin/août), sa population DGF est de 35 116 habitants et la population peut atteindre, en haute saison, jusqu'à 80 000 habitants.

Le territoire de la CCB s'étend sur une superficie de 843 km², entre 1200 et 1900 m d'altitude. Les communes membres de la CCB sont : Briançon, Cervières, La Grave, Le-Monétier-les-Bains, Montgenèvre, Névache, Puy-Saint-André, Saint-Chaffrey, La-Salle-Les-Alpes, Val-des-Près, Villar d'Arène, Villard-saint-Pancrace et Puy-Saint-Pierre depuis 2013.

Commune	Nombre d'habitants	%
Briançon	12334	58,2 %
Cervièrès	175	0,9 %
La Grave	499	2,4 %
Le Monétier-les-Bains	1060	5,2 %
Montgenèvre	540	2,5 %
Névache	367	1,7 %
Puy-Saint-André	483	2,3 %
Puy-Saint- Pierre	532	2,6 %
Saint-Chaffrey	1742	8,3 %
La Salle-les-Alpes	938	4,6 %
Val-des-Près	562	2,7 %
Villar d'Arène	300	1,4 %
Villar-Saint- Pancrace	1507	7,2 %

Répartition de la population de la CCB par commune (source : Insee 2013)



Depuis le 5 déc 2013, le mode d'exploitation du service est assuré en régie et en prestation de service.

La Régie des OM assure les prestations suivantes :

- Collecte des ordures ménagères et des emballages ménagers en bacs roulants, en dispositifs semi-enterrés (DSE) et en colonnes aériennes ;
- Collecte du verre et du papier en bacs roulants ;
- Collecte du carton auprès des professionnels et en colonnes aériennes ;
- Gestion du quai de transfert ;
- Gestion des hauts de quai¹ des déchetteries.

Le prestataire Alpes Assainissement/Veolia Propreté assure en complément les prestations suivantes :

- Collecte du verre et du papier en colonnes aériennes et en dispositifs semi-enterrés ;
- Gestion des bas de quai² des déchetteries (transport et traitement des déchets déposés) ;
- Transport vers les sites de traitement ;
- Traitement des OM et des EMR.

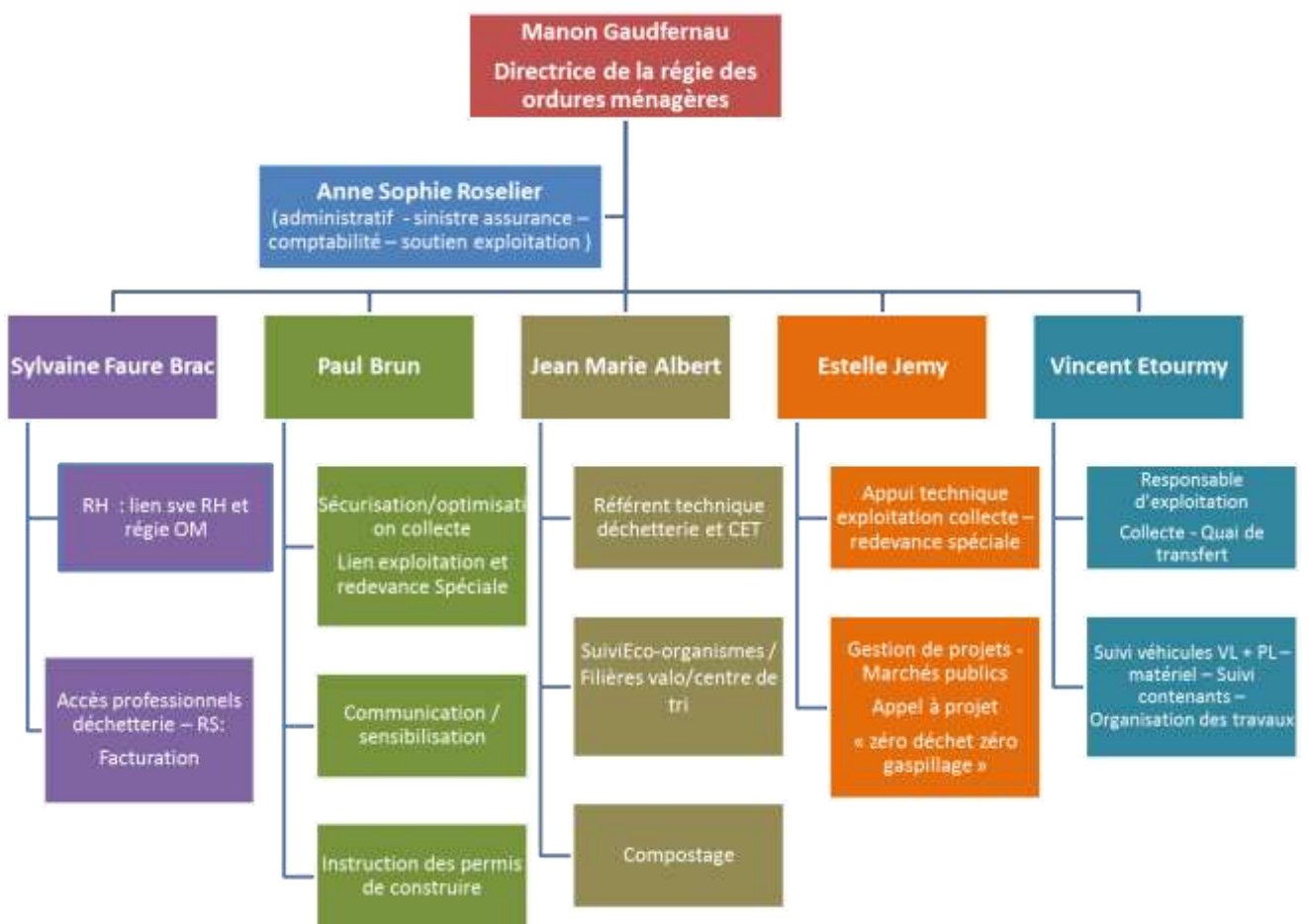
La Régie des OM est composée des agents suivants :

¹ Le haut de quai comprend les opérations d'accueil, d'orientation et de facturation des usagers.

² Le bas de quai comprend les opérations d'évacuation des bennes vers les centres de traitement.

Personnel ressource	<ul style="list-style-type: none"> - 1 directrice - 1 chef d'exploitation (collecte (quai de transfert)) - 1 attaché d'exploitation (exploitation, TZDZG, projets structurants) - 2 agents techniques (communication/filières de valorisation/sécurisation/compostage/déchetterie) - 1 agent administratif (RS/facturation des professionnels) - 1 assistante (secrétariat/comptabilité/exploitation)
Personnel d'exploitation	<ul style="list-style-type: none"> - 7 agents polyvalents (quai de transfert, déchetterie, travaux) - 16,5 ETP chauffeurs/ripeurs et ripeurs

Organigramme du service la Régie des OM :



Pour assurer le service d'élimination des déchets la régie dispose d'un parc de véhicules dont elle est propriétaire :

Véhicules lourds	<ul style="list-style-type: none">- 2 camions combinés (grue et lève containers) de 26 t- 3 camions combinés (grue et lève containers) de 19 t- 3 camions « Bennes à Ordures Ménagères » BOM traditionnelles de 19 t- 1 mini benne de 3,5 t
Véhicules légers	<ul style="list-style-type: none">- 2 véhicules de service- 1 petit utilitaire- 1 fourgon

II. ORGANISATION GÉNÉRALE DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

1 - PRÉ-COLLECTE

On entend par pré-collecte l'ensemble des moyens mis à la disposition des usagers pour présenter les déchets ménagers à la collecte. Sur le territoire de la CCB, la pré-collecte se compose de bacs, de dispositifs semi-enterrés (DSE) et de colonnes aériennes, positionnés en point de regroupement.

Ci-dessous le détail des contenants de pré-collecte par type :

Flux	Nombre (environ)		
	Bacs	DSE	Colonnes
Ordures ménagères	1 300	140	-
Emballages ménagers recyclables	400	120	50
Verre	100	110	70
Papiers	50	100	60
Cartons	0	0	25
TOTAL	1 850	470	205

Opérations de maintenance et de lavage

En 2015, la CCB a fait procéder au lavage de tous les bacs et D.S.E à ordures ménagères.

Un marché de prestation a été lancé et attribué en automne 2015 afin d'améliorer la fiabilité et la qualité du lavage des conteneurs. C'est l'entreprise Alpes Assainissement qui a été sélectionnée. Des campagnes régulières seront programmées annuellement.

Par ailleurs, les conteneurs sont régulièrement réparés avec le remplacement de pièces détachées.

Nombres de conteneurs détruits par actes d'incivilité ou de négligence

	Nb incendies	Nb de conteneurs brulés	Montant des préjudices	Nb de plaintes relatifs à la collecte
2014	17	11 D.S.E	22 000	12
2015	1	1 D.S.E	700	1

2 - CARACTÉRISTIQUES DES COLLECTES

La CCB assure la collecte des déchets ménagers, à savoir : les ordures ménagères, les emballages ménagers recyclables, le verre, les papiers (journaux/revues/magazines), les cartons.

En plus de ces compétences premières, elle a conventionné avec des associations locales pour gérer la collecte des textiles et des encombrants.

Elle assure aussi, pour le compte des entreprises et des administrations, la collecte des déchets ménagers et assimilés, c'est-à-dire les déchets de même nature que ceux produits par les ménages. Cela concerne les ordures ménagères, les emballages ménagers recyclables, le verre, le carton (dans certaine zone) et les papiers des administrations.

Tous ces flux sont collectés en apport volontaire, à l'exception de certains gros producteurs (UCPA, Village Club du Soleil, Club Med,...) collectés en porte-à-porte.

Les fréquences de collecte sont variables selon les communes et les périodes (basse, haute et très haute saison). En début et fin de haute et très haute saison, la CCB organise les fréquences de collecte selon les besoins des plus importantes structures d'accueil touristiques du territoire.

L'intégralité de la population est desservie par le service de collecte et de traitement des déchets. Toutefois, pour des raisons d'éloignement géographique et environnementales, la CCB a conventionné avec la Communauté de Communes de l'Oisans (CCO) depuis décembre 2013, pour la collecte et le traitement des déchets des communes de La Grave et Villar d'Arène.

Flux de déchets	Mode de collecte	Contenants	Fréquence de collecte
Ordures ménagères	Apport volontaire	Bacs DSE	Basse saison : 1 à 6 passages par semaine Haute saison : 2 à 6 passages par semaine Très haute saison : 3 à 7 passages par semaine
Emballages ménagers recyclables	Apport volontaire	Bacs DSE Colonnes aériennes	1 à 2 passages par semaine
Verre	Apport volontaire	Bacs DSE Colonnes aériennes	1 passage toutes les semaines à toutes les 2 semaines
Papiers	Apport volontaire	DSE Colonnes aériennes Bacs (papiers des administrations)	1 passage toutes les 3 semaines Papiers des administrations : tous les 2 à 3 mois
Cartons	Apport volontaire	Colonnes aériennes Bacs (professionnels)	Pour les colonnes : de 3 passages par semaine à 1 passage toutes les 2 semaines Bacs des professionnels : 1 à 2 passages par semaine (Briançon et gros producteurs) et de 1 passage toutes les semaines à 1 passage toutes les 2 semaines en basse saison (Montgenèvre et vallée de la Guisane)
Textiles	Apport volontaire	Bornes	Collecte selon le remplissage des bornes, par l'association Fil d'Ariane
Encombrants	Porte-à-porte (sur rdv)	Vrac	2 collectes par an au printemps et à l'automne, faites par La Ressourcerie La Miraille

3 - OPTIMISATION ET SÉCURISATION DE LA COLLECTE

Cette démarche d'optimisation et de sécurisation initiée en 2013, lors de la reprise en régie perdue et s'est poursuivie en 2015.

Ses objectifs restent identiques :

- Maintenir les coûts du service ;
- Regrouper les bacs encore en porte-à porte pour créer des points de regroupement ;
- Offrir sur un même point de collecte l'ensemble des flux du tri sélectif ;
- Améliorer l'intégration paysagère des conteneurs,
- Améliorer les conditions de travail des agents,

En 2015, il y a eu 3 réunions publiques :

- Hameau St Blaise – Chamandrin - en janv 2015
- Hameau Le Casset – avril 2015
- Impasse Gatchelou à Villard St Pancrace – oct 2015

Ci-dessous les principales optimisations réalisées sur l'exercice 2015:

Communes	Lieux	Commentaires
Montgenèvre	Rue des montagnards	Regroupement de bacs
	Impasse rocher diseur	Regroupement en entrée d'impasse
Névache	Parking ville haute	Suppression point de collecte de la boulangerie/densification abris du parking
Monétier	Le Casset	Suppression bacs roulants
	Ensemble commune	Densification des points verre
La salle les alpes	Ensemble de la commune	Densification des points verre
Saint Chaffrey	Front de neige	Suppression des bacs/densification point du rocher Blanc
	Ensemble de la commune	Densification des points verre
	Ensemble commune	Densification des points verre
Villard saint Pancrace	Gatchelou	Déplacement du point de collecte à l'entrée de l'impasse
	Chemin de fer	Suppression du point de collecte
	Scierie SOFOB	Suppression du point de collecte
Briançon	Route maison blanches	Suppression bac isolé « colomban »
	Avenue jean moulin	Suppression bac isolé
	Rue des Tabelions	Regroupement des bacs
	Devant la SEERC	Suppression des bacs isolés
	Avenue du Prorel	Suppression des bacs / création d'un PAV en D.S.E
	ZAC Gaillard/rond-point de l'Izoard	Suppression des bacs / création d'un PAV complet en D.S.E
	Cimetière Vauban	Condamnation des D.S.E
	Chemin de Fontchristiane et des combes	Regroupement/optimisation des points de collecte
St Blaise Chamandrin	Regroupement/optimisation des points de collecte	

Ci-dessous les principales densifications réalisées sur l'exercice 2015:

Communes	lieux	Création d'un point ou densification d'un point existant – D.S.E
Montgenèvre	Anova	Rajout 1*3000l verre + 1*3000l papier
	MMV	Densification 1*5000l OM / 1* 5000l EMR
Briançon	Rue de la soie	Optimisation : suppression des bacs environnants 2*5000l OM 2*5000l EMR 1*3000l papier 1*3000l verre 1 col carton
	Avenue du Prorel	Optimisation : suppression des bacs environnants 1*5000l +1*3000l OM 1*5000l EMR 1 col papier 1*3000l verre 1 col carton



Point de collecte du Prorel – Briançon



Point de collecte de Anova - Montgenevre

4 - TONNAGE PAR FLUX DE DÉCHETS

Les tonnages collectés sur les communes de Villar d'Arène et de La Grave ont été intégrés aux tonnages suivants.

4.1 Ordures ménagères

Il s'agit des déchets produits par les ménages qui ne font l'objet d'aucune valorisation. Il est donc important d'éliminer de cette fraction tous les déchets pouvant être valorisés (verre, emballages recyclables, déchets organiques,...).

Année	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Evolution 2014/2015
Tonnage t	11 228	10 715	10 461	9 940	8 576	8 357	- 2.5 %

4.2 Emballages ménagers recyclables

Les emballages ménagers (hors Haute-Romanche) sont triés par matériaux au centre de tri du Beynon à Ventavon. Les tonnages inscrits sont ceux sortis du centre de tri et transférés dans les filières de recyclage. Les emballages recyclables collectés en Haute-Romanche par la CCO sont quant à eux triés au centre de tri Valespace à Chambéry.

Année	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Evolution 2014/2015
Tonnage t	399	398	407	433	461	458	< 1 %

Ci-dessous, le détail des collectes de la CCB en 2015, ce tableau ne prend pas en compte la collecte de la Haute-Romanche :

TYPES d'emballages	TONNAGES VALORISÉS (Sortis du centre de tri)					
	2011	2012	2013	2014	2015	moyenne
PET CLAIR (bouteilles plastique transparentes)	30,6	28,8	24,6	37,8	42	30,36
PET FONCE (bouteilles plastique transparentes colorées)	13,65	26,7	25,25	11,1	16,63	21,02
PEHD (bouteilles plastique opaques type bouteilles de lait)	36	18,8	41,75	31	29,48	29,23
ELA (briques alimentaires)	x	23,7	25,15	24,5	20,29	24,5
CARTONNETTE (carton fin des emballages alimentaires)	150	125	136	170,2	157,76	135,24
ALUMINIUM (canettes, bombes aérosols et boîtes de conserve)	x	3,6	1,6	4,5	4,04	3,84
ACIER (canettes et boîtes de conserve)	50	25	47,45	45,6	38,64	43,61
REFUS (indésirables dans les emballages non pris en charge)	129	128	141	99	96,24	127
TOTAL Tonnage valorisé	395,6	379,6	442,8	423,7	291,5	400,72
TOTAL Tonnage collectés	398	407	433	445	452	416,4
% REFUS	32,40%	31,40%	30,50%	32,40%	28,14%	32,20%

X = aucun tonnage car la matière n'est pas partie du centre de tri, elle est donc répartie sur 2 années

Matériaux	Type d'emballage	Tonnages collectés		
PET clair	Bouteilles en plastique transparentes	59	106 296	Pulls en polaire
PET foncé	Bouteilles en plastique transparentes colorées			
PEHD	Bouteilles en plastique opaque	29	206	Bancs publics
ELA	Briques alimentaires	20	135 334	Rouleaux papier toilette
Cartonnette + papier	Carton fin des emballages	1 122	4 626 971	Boîtes à chaussures
Aluminium	Barquettes alimentaires, canettes, bombes aérosols	4	979	vélos
Acier	Boîtes de conserves, canettes, bombes aérosols	39	57	voitures

Les refus

Les refus de tri résultent des erreurs de tri réalisées par les habitants. Ils représentent des surcoûts importants pour les collectivités. En effet, bien qu'ils ne soient pas recyclables, ils sont acheminés vers le centre de tri où ils sont écartés de la chaîne pour être éliminés au centre de stockage.

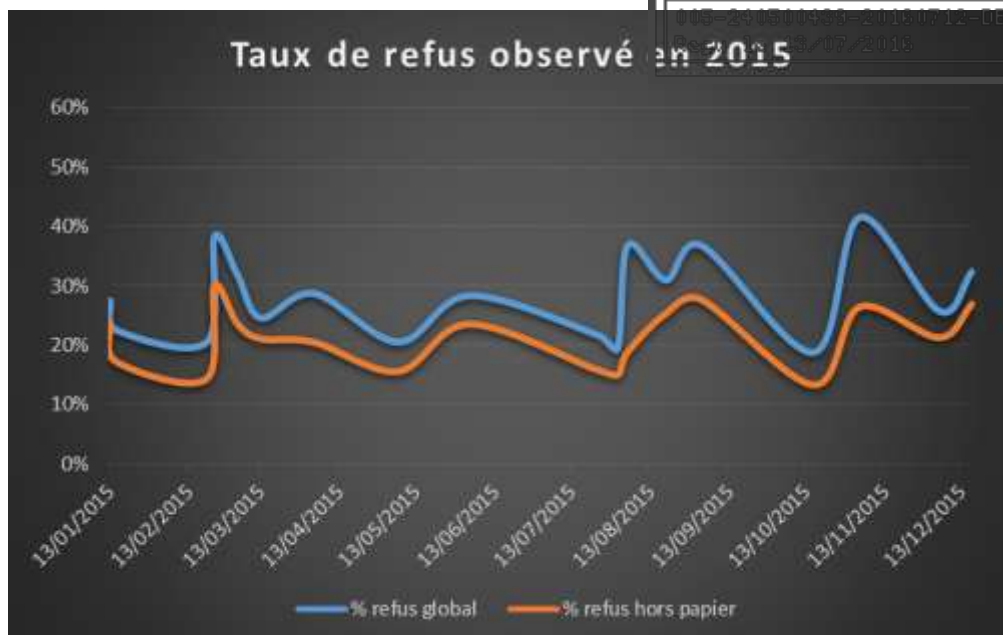
Pour la CCB, la caractérisation³ des emballages recyclables montre **un taux de refus moyen de 28% en 2015 contre 32 % en 2014. La majorité des refus présent dans le flux des EMR est le papier. Sans les papiers, le taux de refus serait de 21%.**

Bien que ce matériau soit valorisable, il est considéré comme du refus, quand celui-ci est mélangé avec les emballages ménagers. En effet le centre de tri de Beynon n'est pas équipé techniquement pour le valoriser, quand celui-ci se trouve mélangé avec les emballages ménagers.

La quantité de papier présente dans les emballages avoisine les 7% en 2015 contre 10% en 2014. La CCB perd ainsi de nombreuses recettes liées à la valorisation du papier si celui-ci était correctement déposé dans les conteneurs bleus.

Il est donc primordial d'axer la communication sur l'importance de jeter le papier dans les conteneurs bleus et non les jaunes.

³ La caractérisation des déchets consiste à déterminer de manière précise la composition d'un gisement de déchets donné à partir d'un échantillon.



4.3 Verre

Le verre est collecté en bacs par la régie et par le prestataire Alpes Assainissement pour les colonnes et les DSE.

Année	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Evolution 2014/2015
Tonnage t	1 013	1 001	1 074	952	1 001	1 013	+1.2 %

L'objectif à moyen terme est de remplacer les bacs roulants par des colonnes aériennes ou par D.S.E verre. Cette solution technique de collecte est préférable pour les conditions de travail des agents et pour la qualité du verre valorisé.

4.4 Papiers (journaux/revues/magazines)

En 2013, la CCB a mis en place une collecte spécifique pour les administrations qui produisent d'importantes quantités de papiers. Cette collecte concerne environ 30 établissements (collectivités, écoles, centres de soin,...)

En 2015, la collecte des administrations représente plus de 25 t, soit environ 6% du gisement total collecté et une augmentation d'environ 35 % par rapport à 2014.

Année	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Evolution 2014/2014
Tonnage t	434	457	460	493	439	444	1.1 %

4.5 Cartons

Comme pour 2014, les tonnages de 2015 ci-dessous concernent uniquement la collecte des points d'apport volontaire alors que pour 2013 le tonnage est global (collecte + apports déchetterie).

Année	2013	2014	2015	Evolution 2014/2015
Tonnage t	495,2*	382,8	384	0%

AR PREFECTURE
 005-210510439-20160712-DE_054_2016-DE
 Regu le 13/07/2016

Pour information, le tonnage de carton total (collecte et apport en déchetterie) est de : 552 tonnes.

4.6 Textiles, linge et chaussures (collectés par l'association le Fil d'Ariane)

10 points d'apport volontaire sont présents sur le territoire communautaire.

Le tableau suivant récapitule les tonnages de vêtements et chaussures collectés par année :

Année	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Evolution 2014/2015
Tonnage t	86	100	99	103	98,6	113	+14.6 %

Après une légère baisse observée en 2014, les tonnages de textiles collectés sur le territoire communautaire de 2015 ont augmenté.

4.7 Encombrants (collectés par La Ressourcie La Miraille)

La CCB a organisé 2 collectes d'encombrants en porte-à-porte au printemps et à l'automne 2015. Cette prestation a été assurée par la Ressourcerie de La Miraille. Ainsi, une partie des déchets a pu être directement réemployée.

Bilan de collecte 2015 :

	Année 2014	Année 2015	Evolution 2014/2015
Tonnages collectés	25.3	15.1	- 40.3 %
Tonnages réemployés et recyclés	10.1	4.7	- 53.5 %
Tonnages re-déposés en déchetteries	15.2	10.4	- 31.6 %
Taux de valorisation (hors valorisation déchetteries (ferraille, électroménagers,...))	39.9 %	31.1 %	- 22.1 %

5 – SYNTHÈSE DES COLLECTES ET PERFORMANCE

Ci-dessous l'évolution de la production de déchets collectés sur le territoire de la CCB (hors flux déchetterie) :

Déchets	Tonnages 2011	Tonnages 2012	Tonnages 2013	Tonnages 2014	Tonnages 2015	Evolution 2014/2015
Ordures ménagères	10715	10461	9 940	8 576	8357	-2.5 %
Emballages ménagers recyclables	397,5	407	429	461	458	-1 %
Verre	1001	1074	952	1 001	1013	+1.2 %
Journaux/revues/magazines	457	460	493	439	444	+1.1 %
Carton (collecte)	/	/	495,2*	382,8	384	0 %
Total 1	12 571	12 402	12 309	10 860	10 656	-1.8 %
Textiles	100	99	103	99	113	+14.6 %
Encombrants en porte-à- porte	165	103	97	26	15	-40.3 %
Total 2	265	202	200	124	128	+3.2 %
TOTAL	12 836	12 604	12 509	10 984	10 784	-1.8 %

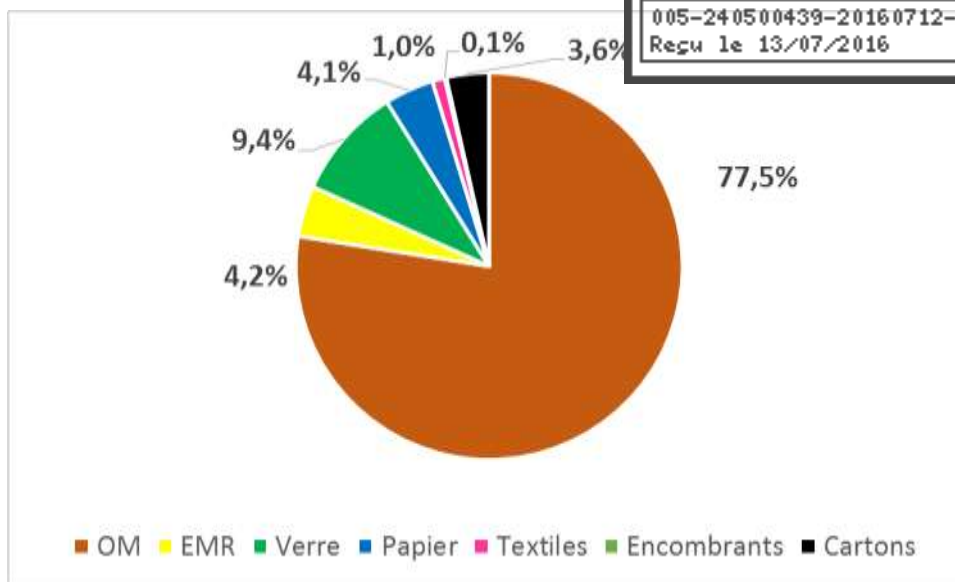
* Le tonnage 2013 prend en compte le carton issu de la collecte et le carton des apports en déchetteries

Le tonnage d'ordures ménagères enregistre une baisse de 219 tonnes, soit environ 2.5 % entre 2014 et 2015. Ce résultat est cohérent avec la baisse des tonnages initiée depuis 2009, avec une forte baisse en 2014, avec le passage en régie. Les tonnages de la collecte sélective sont stables.

Au total, la production totale des déchets collectés par la collectivité et par ses partenaires a diminué de presque 2%.

Le ratio des déchets valorisables sur les tonnages totaux reste stable entre 2014 et 2015. Il est de presque 22%.

Répartition des tonnages 2015 par type de déchets :



Comparatif des ratios moyens de la CCB :

Le ratio de production de déchets est un indicateur permettant de ramener la quantité de déchets au nombre d'habitant, il s'exprime en kg/hab/an.

Les ratios de la CCB sont calculés sur 2 bases :

- La population DGF, car le territoire est situé en zone touristique donc sa population effective est supérieure à la population permanente. Les résidences secondaires sont comptabilisées.
- La population permanente Insee, car elle est le standard de référence pour toutes les collectivités.

Ci-dessous les ratios de la CCB en comparaison avec des ratios de référence :

Ratio kg/an/hab	Comparaison pop INSEE				
	CCB 2013	CCB 2014	CCB 2015	Hautes Alpes 2013	Savoie 2014
OM	472	408	402	324	301
EMR + papiers	44	43	43	39	42
Verre	45.25	48	49	37	46

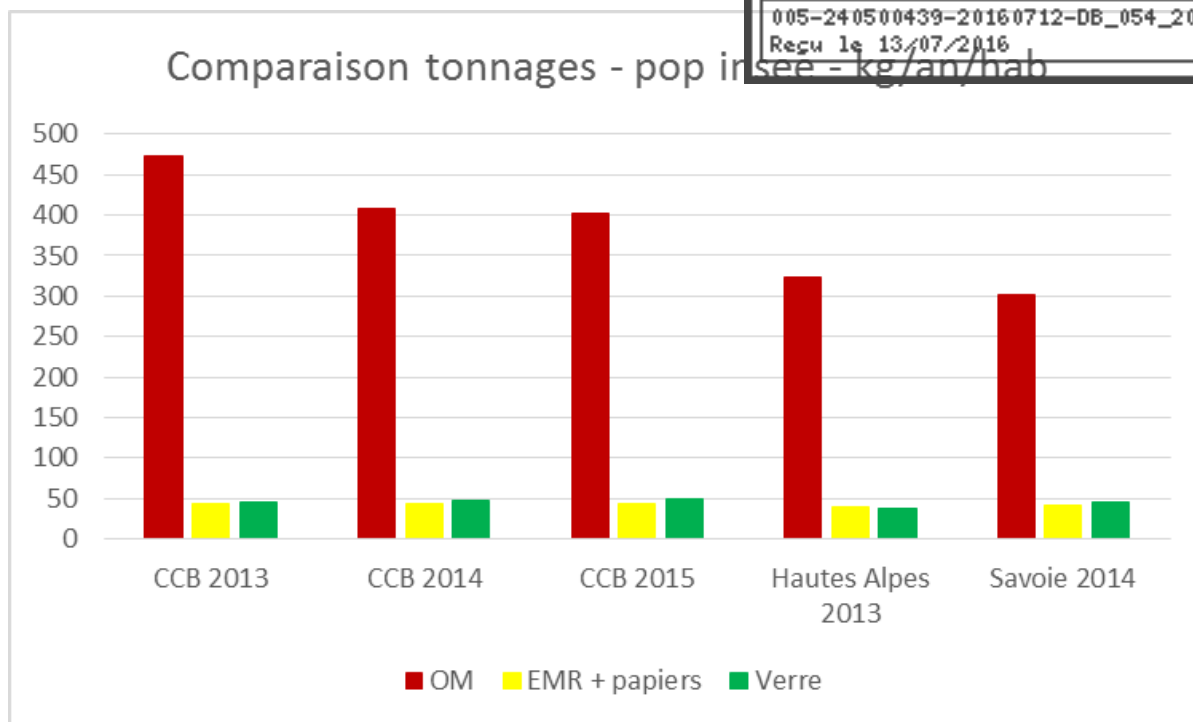
Si l'on compare la production de déchets par rapport à la population INSEE, le ratio relatif, aux ordures ménagères, est nettement supérieur à celui de La Savoie et des Hautes Alpes.

Ce qui signifie qu'il reste encore une forte marge de progression, bien que ce ratio continue de baisser depuis 2013.

En ce qui concerne la collecte sélective globale, les résultats pour la CCB sont stables depuis 2013, avec une légère augmentation pour le verre.

Ils sont légèrement supérieurs à ceux de La Savoie mais par contre nettement supérieurs à ceux des Hautes Alpes.

Comparaison tonnages - pop insee = kg/an/hab

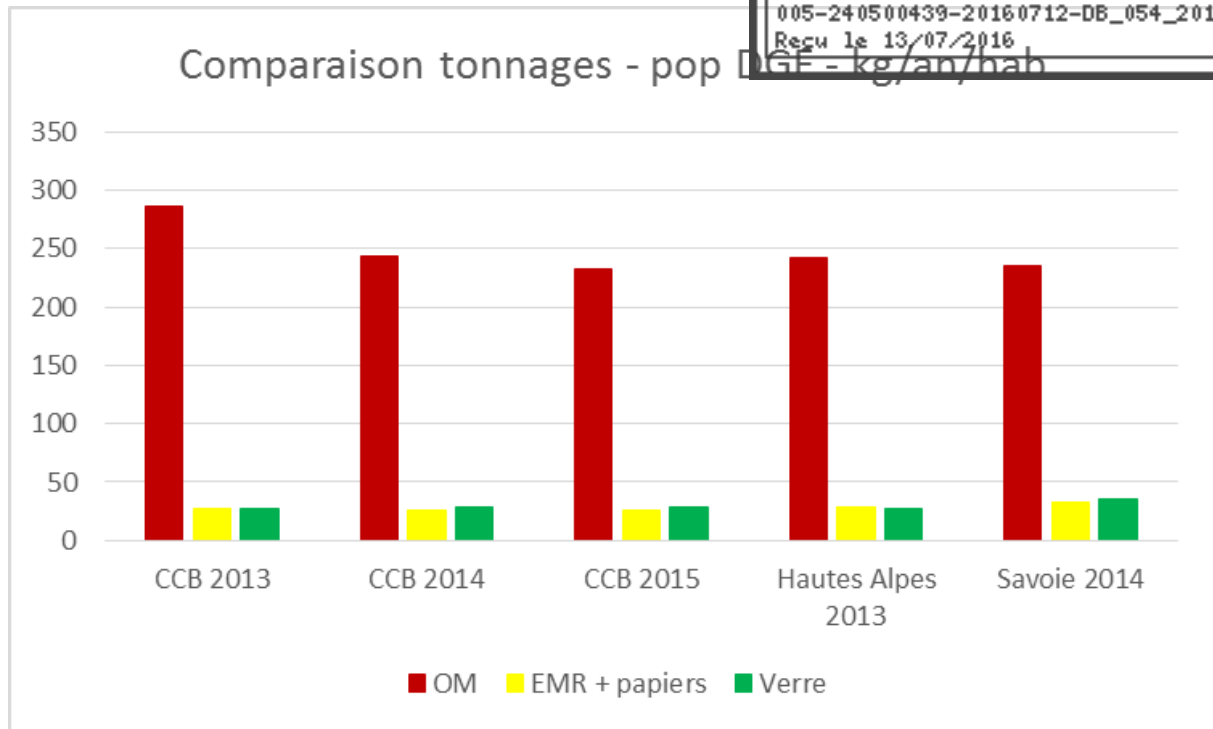


Comparaison pop DGF					
Ratio kg/an/hab	CCB 2013	CCB 2014	CCB 2015	Hautes Alpes 2013	Savoie 2014
OM	286	244	233	242	235
EMR + papiers	26	25	25	29	33
Verre	27	28	28	27	36

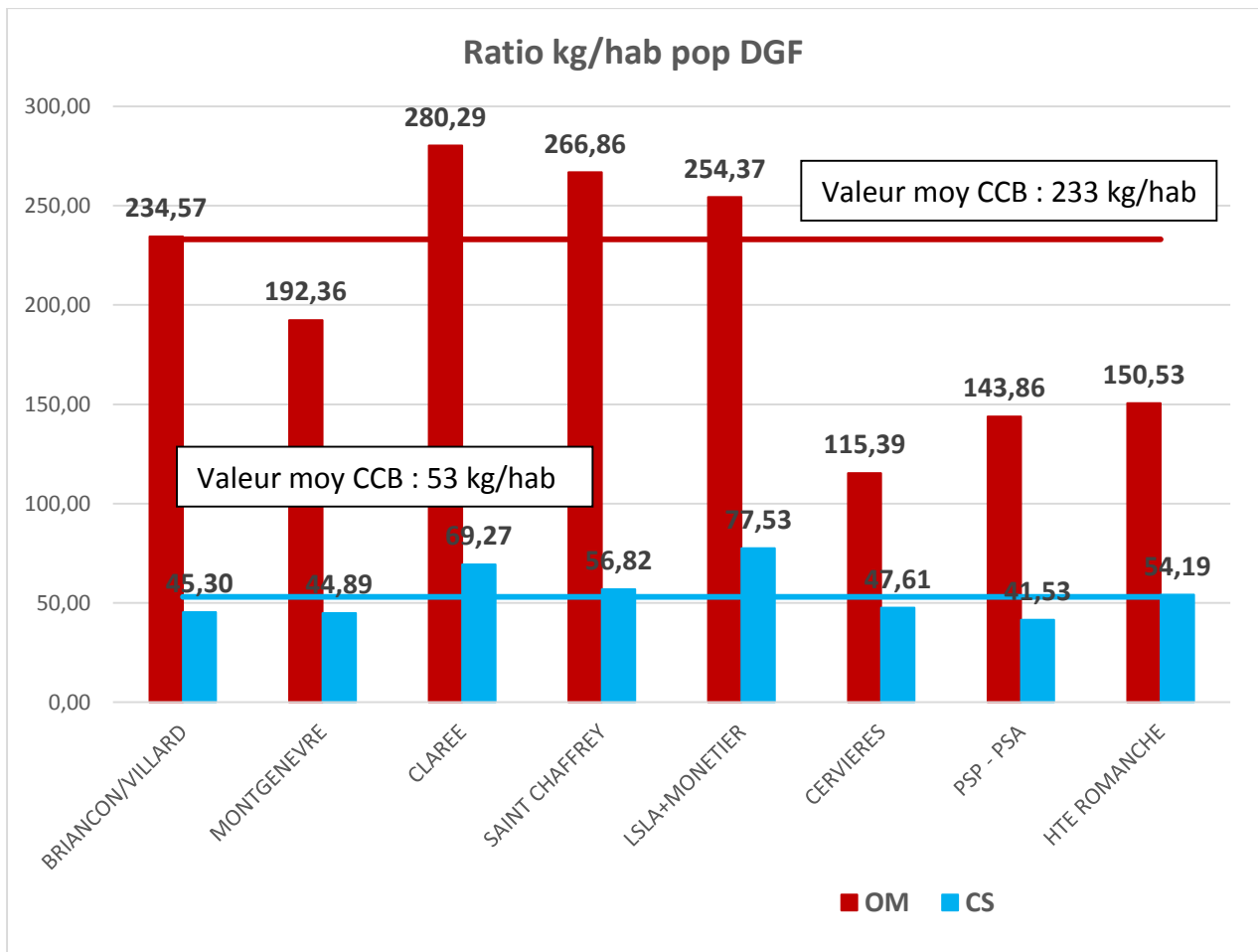
D'une manière globale pour les comparaisons avec la pop DGF, les ratios de la CCB sont moins performants que ceux de La Savoie :

- La production d'ordures ménagères est légèrement supérieure,
- Les ratios des EMR + Papiers et du verre sont nettement inférieurs.

Les résultats de la CCB sont comparables à ceux du département des Hautes Alpes.



Comparatif des ratios entre les communes membres de la CCB



Les ratios de la vallée de La Guisane sont nettement supérieurs au ratio moyen de la collectivité aussi bien pour les ordures ménagères que pour la collecte sélective.

Ces résultats prouvent que la population touristique est un fort « producteur » de déchet aussi bien en termes d'ordures ménagères que de collecte sélective.

005-240500439-20160712-DE_054_2016-DE
Reçu le 13/07/2016

Ce constat est identique pour la vallée de La Clarée.

6 - MODES DE TRAITEMENT ET VALORISATION DES DÉCHETS

Flux de déchets	Traitement	Exutoire
Ordures ménagères	Enfouissement	Quai de transfert, CCB, Villard -Saint-Pancrace ISDND ⁴ , Alpes Assainissement, Ventavon (05) <i>L'ISDND est exploitée par arrêté préfectoral n°2002-361-3 modifié du 27 décembre 2002, pour une durée de 19 ans. Ce site est certifié ISO 14 001.</i>
Emballages ménagers recyclables	Tri, conditionnement Recyclage matière et valorisation assurés par les filières agréées d'Eco-Emballages	Quai de transfert, CCB, Villard -Saint-Pancrace Centre de tri, Alpes Assainissement, Ventavon (05) <i>Le centre de tri est exploité par arrêté préfectoral n°2002-361-3 modifié du 27 décembre 2002. Ce site est certifié ISO 14 001.</i>
Verre	Recyclage matière	Verrerie du Languedoc à Vergèze (30)
Papiers	Tri, conditionnement Recyclage matière assuré par les filières agréées d'Ecofolio	Centre de tri, Alpes Assainissement, Ventavon (05)
Cartons	Tri, conditionnement Recyclage matière	Centre de tri, Alpes Assainissement, Ventavon (05)
Textiles	Tri, conditionnement et revente Déchetterie	Ateliers Les fils d'Ariane : Gap, Briançon, Embrun et Château Arnoux
Encombrants	Enfouissement	ISDND, Alpes Assainissement, Ventavon (05)

⁴ ISDND : Installation de stockage de déchets non dangereux

7 - DONNEES QUALITATIVES ET QUANTITATIVES DE LA COLLECTE DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

7.1 Suivi des sinistres – Gestion des dossiers avec les assurances

DATE DU SINISTRE	CAUSE	CONSEQUENCE	RESPONSABILITE	COUT
3/1/2015	ACCROCHAGE MOBILIER URBAIN	RADIATEUR PERCE 100%	100%	1469 € pour l'assurance
9/1/2015	BRIS DE GLACE	REPARATION	0%	108.47 pour l'assurance
4/2/2015	ACCROCHAGE RESEAU TELEPHONIQUE	50%	50%	Non connu à ce jour
02/07/2015	ACCROCHAGE MOBILIER URBAIN	100% (BARRIERE CASSEE/PARE SOLEIL CAMION CASSE)	100%	5 930€ provisionnés
7/8/2015	ACCROCHAGE MOBILIER URBAIN	100%	100%	2 120€ provisionnés
12/8/2015	ACCROCHAGE VHL	NON RESPONSABLE	Tiers -0 %	0 €
16/9/2015	ACCROCHAGE VHL	PAIEMENT DIRECT	100%	300€
13/10/2015	ACCROCHAGE VHL	EN COURS DE TRAITEMENT	Reste à déterminer	0 €
10/12/2015	VANDALISME QT	EN COURS TRAITEMENT	Tiers – 0%	0 €
17/12/2015	ACCROCHAGE PORTAIL QT PAR ENTREPRISE EXTERIEURE	EN COURS TRAITEMENT	Tiers – 0%	0 €

En 2015, il y a eu 10 accidents impliquant les véhicules de collecte, dont

- 4 où la responsabilité de la collectivité n'a pas été engagée,
- 4 où la responsabilité de la collectivité a été engagée,
- 1 où la responsabilité est partagée (50 % / 50 %),
- 1 où la procédure est en cours de traitement pour déterminer les responsabilités.

7.2 Suivi de la consommation de carburant et des km parcourus

	Km parcourus	Consommation carburant	Ratio consommation l / 100 km
2014	110 656 km	77 230 litres	70 l/100
2015	131 332 km	82 429 litres	63 l/100

La différence de km parcourus (21 000 km) peut s'expliquer par 4 principales raisons :

- Collecte de la Haute Normandie à partir d'avril 2015 : 8 000 km environ
- Lieu de stationnement des véhicules de collecte : Hangar à Pont La Lame : 10 000 km environ
- Transport jusqu'au garage Manjot (à proximité de St Etienne) pour réparation : 1 200 km
- Location d'un véhicule supplémentaire pendant 2 mois d'été : 1 800 km environ

Cependant les dépenses afférentes à cette nature de charges sont restées stables grâce à la baisse du ratio de la consommation et du prix du carburant.

7.3 Ronde avec la police municipale

Le service de la régie des OM a réalisé plusieurs rondes sur le terrain, avec les Polices Municipales des communes membres de la collectivité.

Ces rondes dites « préventives » ont pour objectifs de

- Vérifier que les points de collecte sont propres et non envahis d'encombrants.
- Sensibiliser les usagers sur la réglementation relative à la protection de l'environnement et à la gestion des déchets, dont l'interdiction de déposer sur la voie publique des objets
- Renforcer le travail collaboratif entre la régie et les autres services des communes membres
- ...

7.4 Instructions des permis de construire communautaires.

La régie des OM se doit de donner un avis, sur les permis de construire sur le territoire communautaire.

C'est un vrai travail collaboratif avec le service urbanisme de la collectivité et la régie des OM.

En 2015, il y a eu 18 avis sur les permis déposés.

communes	nombre de permis instruits
Briançon	10
la Salle les Alpes	2
le Monétier les Bains	4
Puy st André	1
st Chaffrey	1
TOTAL:	18

Avis favorables	8
Avis favorables sous réserve	6
Avis défavorables	4

Les avis défavorables ou favorables avec réserve signifient que les projets de nouvelles constructions déposés ne sont pas satisfaisants en termes de gestion des déchets :

Ci-dessous les principales raisons évoquées :

- Absence de point de collecte,
- Dimensionnement insuffisant des conteneurs,
- Point de collecte prévu mais non accessible aux véhicules de collecte.

8 - DÉCHETTERIES

Le territoire comprend 5 déchetteries :

Commune	Déchetterie
Briançon	Fonchristiane
Val-des-Près	La Clarée
Villar d'Arène	Haute-Romanche
Le Monétier-les-Bains	La Guisane
Saint Chaffrey	Clot Jouffrey

8.1 Horaires et Fréquentations

Leurs horaires d'ouvertures sont les suivants :

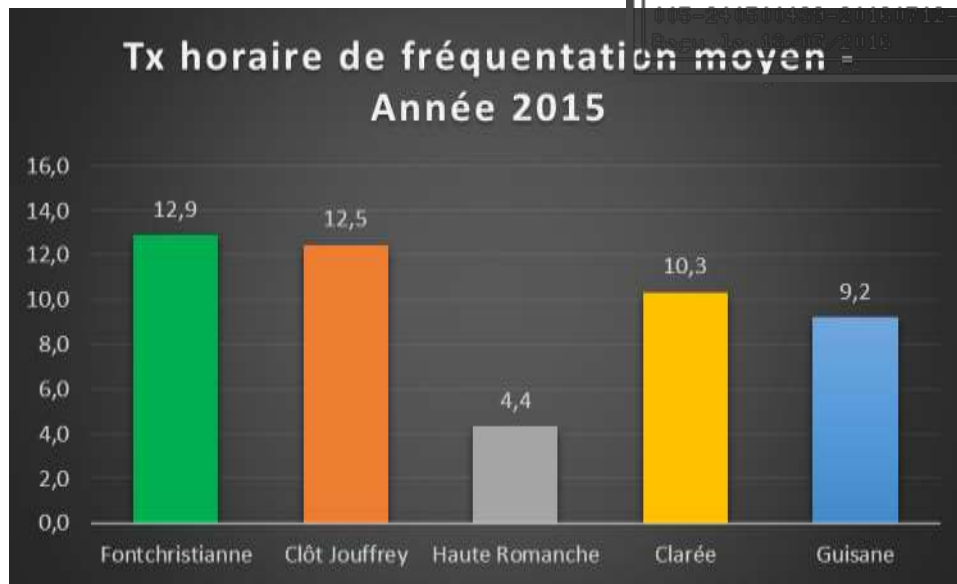
Nom	Horaires du 1er janv au 30 avril et du 1er oct au 31 déc 2015
Fontchristiane	Du lundi au vendredi: 8h30/12h00 - 13h30/17h00
	Samedi: 09h30/12h00 - 14h00/17h00
Clot Jouffrey	Du lundi au vendredi: 10h00/12h00 - 13h30/17h00
	Samedi : 10h00/12h00 - 13h30 / 16h30
Clarée	Mercredi et samedi : 13h30/16h30
Guisane	Du lundi au vendredi : 10h00/12h00 - 13h30/17h00
	Samedi : 10h00/12h00 - 13h30 / 16h30
Haute-Romanche	Mercredi et samedi : 13h30/16h30

Nom	Horaires du 1er mai 2015 au 30 septembre 2015
Fontchristianne	Du lundi au vendredi: 8h30/12h00 - 13h30/18h00
	Samedi: 09h30/12h00 - 14h00/17h00
	Dimanche et jour férié: 09h30/12h00
Clot Jouffrey	Du lundi au samedi: 9h00/12h30 - 14h00/17h30
	Samedi: 10h00/12h00 - 13h30/17h00
	jour fériés juillet et aout : 9h30/12h00 (pas d'ouverture le dimanche)
Clarée	Lundi, mercredi: 13h30/17h00
	Samedi 13h30/17h00
Guisane	Du lundi au vendredi: 10h00/12h00 - 13h30/17h30
	Samedi: 10h00/12h00 - 13h30/17h00
Haute-Romanche	Mercredi: 13h30/17h00
	Samedi : 13h30/17h00

Les fréquentations :

Déchèterie	T1		T2		T3		T4		Tx horaire moyen annuel
	TOTAL T1		TOTAL T2		TOTAL T3		TOTAL T4		
	Matin	Aprem	Matin	Aprem	Matin	Aprem	Matin	Aprem	
Fontchristianne	7,1	8,2	14,4	14,9	14,9	14,0	14,3	15,4	12,9
Clôt Jouffrey	8,1	7,0	15,0	13,5	14,0	15,4	13,7	13,1	12,5
Haute Romanche		2,4		6,4		4,0		4,6	4,4
Clarée		5,4		11,2		12,5		12,3	10,3
Guisane	5,7	4,5	9,3	7,7	14,9	11,0	11,6	9,2	9,2
MOYENNE	7,0	5,5	12,9	10,7	14,6	11,4	13,2	10,9	9,9

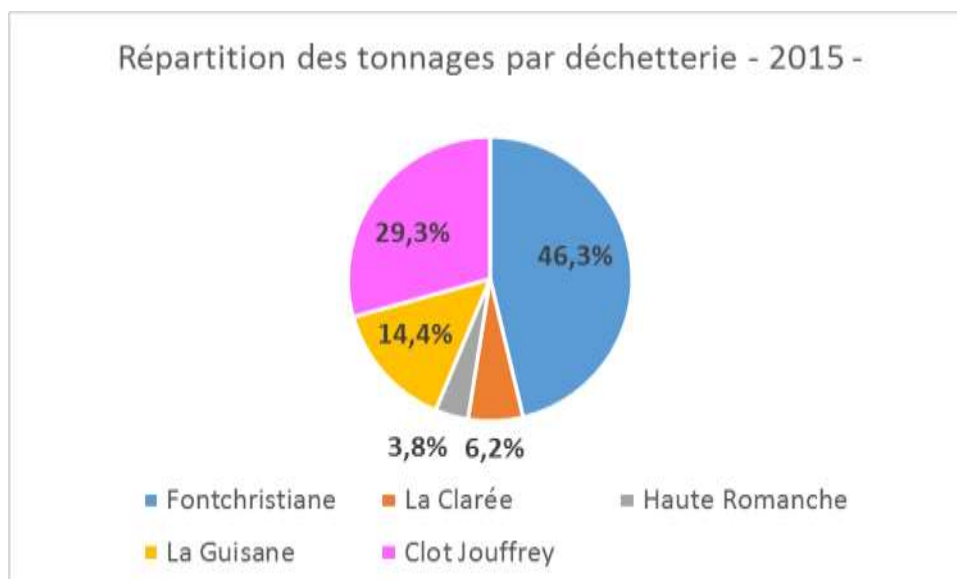
D'une manière générale, les fréquentations sont plus élevées le matin et au 3^{ème} trimestre. Les déchetteries les plus fréquentées du territoire sont celles de Fontchristianne et de Clot Jouffrey. **Le taux horaire moyen est de 9.9 usagés par heure d'ouverture.**



8.2 Répartition des tonnages par déchetterie

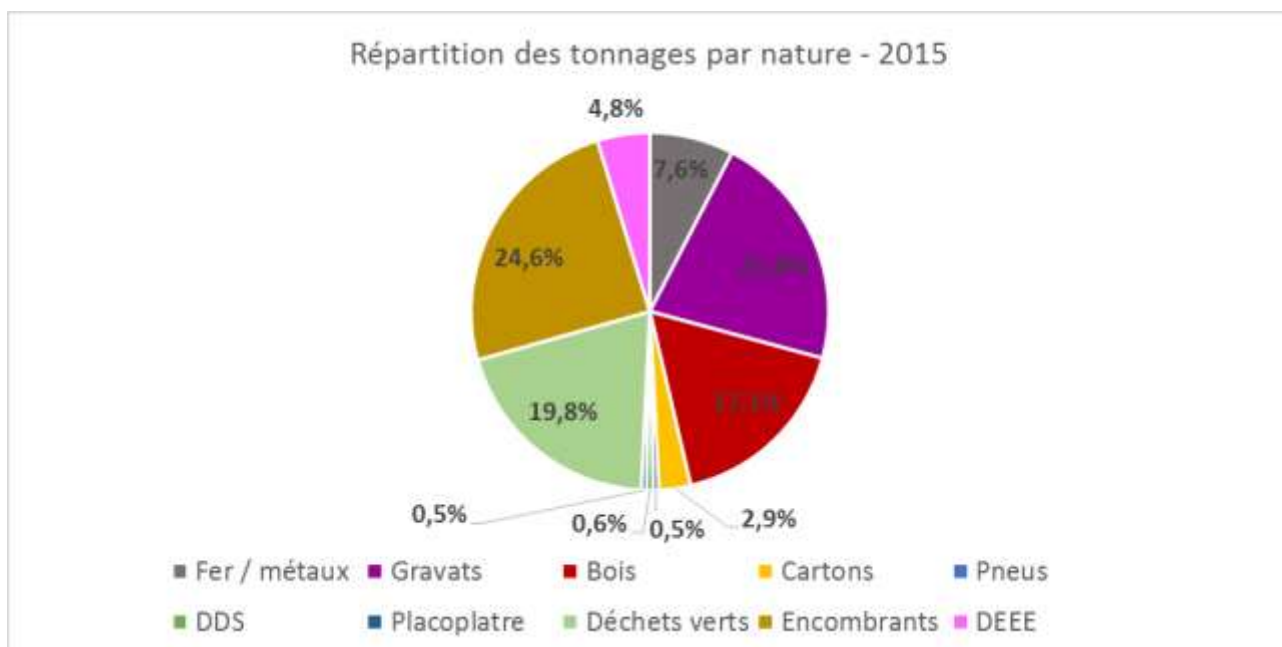
	Tonnage 2012	Tonnage 2013	Tonnage 2014	Tonnages 2015	Evolution 2014/2015
Fontchristiane	3 747	3 502	2 813	2 542	-9,62%
La Clarée	729	693	465	343	-26,22%
Haute Romanche	389	373	242	207	-14,43%
La Guisane	1 328	1 150	974	792	-18,68%
Clot Jouffrey (or ISDI)	916	911	1 503	1 610	7,12%
TOTAL	7 109	6 629	5 996	5 494	-8,38%

D'une manière globale, les tonnages déposés dans les 5 déchetteries ont diminué de plus de 8% par rapport à 2014. La diminution d'étale entre 7 % pour Clot Jouffrey et 26 % pour La Clarée.



8.3 Répartition des tonnages par nature de déchets

Types de déchets	Tonnage 2012	Tonnage 2013	Tonnage 2014	tonnage 2015	Evolution 2014/2015
Fer / métaux	534	484	422	418	-1%
Gravats / inertes bennes	2 062	1 897	1 619	1 188	-27%
Bois	1 325	1 093	947	940	-1%
Cartons <i>apportés en déchetterie</i>	/	440*	202	157	-22%
Pneus (<i>collectés par Alpes Assainissement et par Alliapur</i>)	48	49	30	29	-3%
Déchets ménagers spéciaux (<i>collectés par Alpes Assainissement et par EcoDDS</i>)	26	18	27	32	19%
Placoplatre	/	/	50	26	-48%
Déchets verts	1 194	1 084	1 072	1 090	2%
Encombrants	1 738	1 826	1 388	1 353	-2%
DEEE	182	178	239	261	9%
TOTAL	7 109	6 629	5 996	5 494	-8,4%



Les tonnages apportés en déchetteries et les tonnages collectés suivent la même tendance : Ils baissent fortement : - 502 tonnes entre 2014 et 2015, soit - 8.4 %.

Les DEEE et les déchets dangereux ont augmenté, ce qui illustre un meilleur tri des déchets spécifiques et pouvant bénéficier d'une filière de recyclage appropriée et davantage respectueuse de l'environnement.

Les gravats / inertes apportés en déchetteries ont fortement diminué (- 27%).

Cette baisse peut s'expliquer par le fait que les usagers (professionnels et particuliers) sont davantage orientés vers l'ISDI afin de limiter le transport de bennes.

8.4 Répartition des tonnages entre particuliers et professionnels

	Professionnel		Particuliers		TOTAL
	Tonnages	Pourcentage	Tonnages	Pourcentage	Global 2015
Encombrants	184	13,6%	1169	86,4%	1353
Bois	110	11,7%	830	88,3%	940
Ferraille	27	6,5%	391	93,5%	418
Déchets verts	184	16,8%	906	83,2%	1090
Cartons	43	27,2%	114	72,8%	157
Gravats	58	4,9%	1130	95,1%	1188
Placo	21	83,3%	4	16,7%	26
DEEE	0	0,0%	261	100,0%	261
Pneus		0,0%	29	100,0%	29
Déchets dangereux	9	28,9%	23	71,1%	32
TOTAL	636	11,6%	4858	88,4%	5494

D'une manière globale, la part des déchets des particuliers correspond à 85% des apports en déchetteries. Les apports des professionnels ne pèsent que 15% des tonnages totaux apportés.

8.5 Travaux sur les déchetteries

Déchetterie de Fontchristiane :

En 2015, La CCB a préparé la réfection du chalet d'exploitation de la déchetterie.

La mission de maîtrise d'œuvre confiée en 2014 à Alexandro ROVAGNA, Architecte, pour un montant de 5 610 € s'est poursuivie.

Le permis de construire a été obtenu le 28 octobre 2015 et les consultations des entreprises ont eu lieu.

Ces dernières ont été relancées plusieurs fois faute de réponse. Les marchés ont été signés entre août et décembre 2015 et correspondent au tableau suivant :

Entreprises	Lot	adresses	Montants
Entreprise BOULOT	Charpente/couverture/menuiserie	L'Argentière la Bessée	53 357.93 € HT
Entreprise REY Electricité	Electricité	Villard Saint-Panrace	3 169.13 € HT
Entreprise Maurel	Plomberie/Chauffage	Saint-Martin de Queyrières	3 601.58 € HT

La mission de SPS a été confiée à SOCOTEC pour un montant de 1 290 € HT

En parallèle, la CCB a fait déplacer l'armoire DMS afin d'agrandir la place disponible sur le haut de quai et préparer les travaux de construction du local d'exploitation. Les travaux ont été réalisés par l'entreprise Olive pour un montant de 5 719.38€ TTC.

Au total, le budget prévisionnel de ces travaux s'élève à 67 138 euros HT

Déchetterie de Clot Jouffrey

L'entreprise Puy Frères a réparé le portail de la plateforme basse et réaménagé la clôture afin de faciliter le déneigement pour un montant de 300€ TTC.

Déchetterie de la Haute-Romanche

L'année 2015 a permis de solder le contentieux amiable entre les entreprises ayant réalisé les travaux et la CCB. En effet, plusieurs réunions avec les experts ont eu lieu en 2015 et ont permis d'aboutir à la signature du protocole d'accord le 21 février 2016.

Les mesures de surveillances et d'entretien des désordres se sont poursuivies et les accès améliorés pour un montant de 1 200 € TTC (travaux fait par STGM).

Déchetterie de la Clarée

Avec l'aide des services techniques de Val des Prés, les bacs et colonnes situées à l'entrée de la déchetterie ont été repositionnées et une partie du talus déblayé afin de mieux insérer ces équipements dans le paysage.

Déchetterie de Monetier les Bains

Il n'y a pas eu de travaux, en 2015, pour cette déchetterie.

8.6 Faits divers sur les déchetteries

Grâce aux rondes plus fréquentes et régulières à proximité des déchetteries et au système de caméra factice sur la déchetterie de FCT, les intrusions ont fortement diminué en comparaison avec 2014 :

- 5 plaintes déposées
- 550 euros de préjudice

9 - ECO-ORGANISMES ET PARTENARIATS

En 2015, d'autres filières de recyclage/valorisation ont été mises en place sur les déchetteries de la collectivité.

Ces filières concernent des déchets qui peuvent être détournés du flux classique « Encombrants ».

En effet, l'objectif est de diminuer la quantité d'encombrants acheminés sur l'ISDND de Ventavon.

Nom de l'organisme	Déchets concernés	Qté collectée en 2014	Qté collectée en 2015	Type de valorisation
Atelier Cyclonique	Bicyclettes usagées	Néant	70 vélos	Réparation - réutilisation de pièces
Les Bouchons d'Amour	Bouchons	Néant	10 080 litres (territoire CCB)	Recyclage matière
LVL	Cartouches d'imprimantes	absence données	1 410 unités	Réutilisation - recyclage matière - traitement déchets toxiques
Recylum	Lampes	469 Kg	753 Kg	Dépollution - Recyclage et traitement matière
Nespresso	Capsules café Nespresso	Néant	267 Kg	Recyclage et valorisation matière

10 – COMMUNICATION

En 2015, 25 actions de communication et de sensibilisation ont été menées par la Régie des OM dans le cadre scolaire, professionnel, mais aussi auprès du grand public.

10.1 Interventions au sein des écoles

Objectif des interventions

- Expliquer aux élèves le fonctionnement de la collecte et du traitement des déchets sur le territoire ;
- Faire prendre conscience aux élèves de leur production de déchets et les gestes qui permettent de diminuer cette production ;
- Apprendre aux enfants le geste du tri.

Bilan 2015

- 6 animations au sein des écoles du territoire,
- 306 élèves sensibilisés
-

10.2 Interventions auprès du grand public

En 2015, la Régie des OM a tenu des stands de sensibilisation du grand public, en profitant de l'organisation d'évènements locaux par les communes.

Objectif des interventions

- Sensibiliser la population à la problématique de la gestion des déchets ;
- Communiquer sur les résultats de la régie OM ;
- Expliquer aux habitants les consignes de tri sélectif ;
- Répondre aux interrogations de la population ;
- Distribuer des outils et donner des pistes aux personnes sensibilisées pour réduire la production de déchets.

Interventions

- Stand lors de la fête de l'été à Briançon le 07 juillet : Environ 200 enfants ont été reçus par l'ambassadeur du tri sur le stand de la Régie. Par ailleurs, la régie a mis à disposition des éco-gobelets réutilisables pour l'évènement, évitant ainsi l'achat et l'élimination de gobelets jetables.
- Stand lors du ramassage de déchets du printemps à La Grave le 24 février ;
- 1 stand lors du forum des saisonniers, à La-Salle-les-Alpes le 07 décembre ;
- Stand lors des marchés de Briançon sur 7 dates durant l'été (environ 500 personnes sensibilisées).



10.3 Interventions en milieu professionnel

- CPIE : sensibilisation des stagiaires le 6 mars ;
- Club Med, centre de vacances Alpes Azur, Fondation Edith Slezter: sensibilisation des responsables et des salariés
- Vieille ville, rue La Gargouille : sensibilisation de l'ensemble des commerçants le 09 juillet,

En plus des accompagnements de la régie des OM lors de ces manifestations, le service a mis à disposition des Ecocup, via la signature d'une convention. Ci-dessous le tableau récapitulatif des manifestations qui ont sollicité des Ecocup. Les gobelets non rendus font l'objet d'une facturation à prix comptant par la collectivité.

<i>suivi eco gobelets 2015</i>					
<i>Manifestations</i>	<i>Professionnels concernés</i>	<i>Date</i>	<i>Nb de goblets utilisés</i>	<i>Nb de goblets rendus</i>	<i>Nb de goblets pas rendus</i>
moustache contest	chez tonton bar	07-mars-15	400	332	68
challenge des moniteurs de ski	chez tonton bar	13 au 19 avril 2015	3000	2572	428
challenge des moniteurs de ski	cocoon bar	13 au 19 avril 2015	2000	1862	138
ramassage du printemps	ST communaux de montgenevre	28 et 29 mai 2015	50	50	0
fete du club de tennis	Club de Briançon	20-juin-15	100	100	0
mondial de l'escalade	briancon escalade	14 au 18 juillet 2015	7 200	6 696	504
Fete du pain	association animation les alberts	01 et 02 aout 2015	720	674	46
Rencontre vallée des Ecrins	parc des écrins	15 decembre 2016	50	50	0
Reveillon jour de l'an	Consortium	31 decembre 2016	720	720	0
9 manifestations			14 240	13 056	1 184

11 – ORGANISATION DU TRAVAIL ET DU SERVICE

11.1 Le Document Unique

Ce document réglementaire est un document obligatoire en lien avec la prévention des risques professionnels au sein d'une structure professionnelle. Il a été élaboré et rédigé au cours du 2^{ème} semestre 2015. La régie des OM a été accompagnée par le CDG 05. L'assistant de Prévention a également participé à ce projet.

L'ensemble des agents (Ressources – Collecte – Déchetterie – Quai de transfert) ont participé à la cotation des risques professionnels. Tous les sites du service ont été étudiés ainsi que la majorité des tournées de collecte. Des groupes de travail ont été organisés.

Deux COPIL, composés d'agents, de membres du personnel et d'élus ont été organisés afin de suivre l'avancement de ce dossier. Les critères (fréquence, gravité et niveau de maîtrise) ont été intégrés dans le calcul de cotation.

Il a été validé lors du CHSCT du 18 novembre 2015.

Certains risques professionnels mis en exergue par le DU ont été déjà traités, avec des moyens de maîtrise supplémentaires ou directement supprimés, tels que :

- Le risque d'écrasement au niveau du bas du quai de transfert a été supprimé. Une réunion de travail avec l'ensemble des agents du site et avec la direction et les salariés du prestataire a été organisée.
- Des points de collecte identifiés comme dangereux sont en cours de suppression.
- Des EPI et du matériel supplémentaires ont été achetés et mis à disposition des agents.

Un des objectifs de l'élaboration de ce document unique est de faire naître au sein des agents une prise de conscience sur les enjeux de leur propre sécurité durant leurs activités professionnelles.

Une mise à jour régulière du plan d'action et du Document Unique sera effectuée à minima tous les ans.

Des réunions transversales avec des agents d'exploitation et ressources seront également programmées semestriellement.

11.2 Le règlement intérieur

Le règlement intérieur de la régie des OM, approuvé en nov 2013, a dû être actualisé. En effet, après plus de 18 mois de fonctionnement, certains aspects inscrits dans le règlement devaient être modifiés et complétés.

Comme pour la rédaction du Document Unique, ce travail a été fait en collaboration avec les agents d'exploitation, les membres du personnel et le service RH.

Les principaux points traités ont été les suivants :

- Rappel de l'objectif collectif de la régie des OM pour le territoire communautaire,
- Organisation du temps de travail,
- Organisation de la régie,
- Définition des sanctions disciplinaires en lien avec les fautes professionnelles,
- Installation d'un système de géolocalisation.

Il a été approuvé par l'Autorité Territoriale en oct 2015.

11.3 Les arrêts maladies – Accident de travail

Saisonnier / Permanent	NBRE DE JOURS	CAUSE	IMPUTABILITE AU SERVICE
Saisonnier	1	privée	non
Saisonnier	2mois 4 jours	privée	non
Saisonnier	10 jours	privée	non
Permanent	7 jours	privée	non
Permanent	1 jour	privée	non
Saisonnier	2 jours	Projection ad blue dans les yeux	oui
Saisonnier	1 mois 7 jours	privée	non
Saisonnier	2 jours	Chute	oui
Saisonnier	3 jours	privée	non
Saisonnier	5 jours	privée	non



11.4 Appel à projet « Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage »

La CCB a candidaté à l'appel à projet « Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage » lancé par le Ministère de l'Écologie et du Développement Durable. Après l'instruction du dossier de candidature par les services du Ministère, **la CCB a été promue lauréate le 26 octobre 2015.**

Ce projet ambitieux pour le territoire et sa population a comme objectif : La réduction et la prévention des déchets ménagers et assimilés

Ainsi la CCB s'est engagée à réduire de 2% sa production d'ordures ménagères, soit 7 800 tonnes d'OM, d'ici 2018.

Pour ce faire, la CCB a privilégié 5 pistes d'actions :

- ACTION N°1 COMPOSTONS POUR REDUIRE NOS MONTAGNES DE DECHETS
- ACTION N°2 RECYCLONS POUR PRESERVER NOS MATIERES PREMIERES
- ACTION N°3 DONNONS UNE SECONDE VIE AUX DECHETS
- ACTION N°4 EVITONS LE GASPILLAGE
- ACTION N°5 PRIVILEGIONS LE LOCAL ET LES CIRCUITS COURTS

Grâce à cet appel à projet, la CCB bénéficie de soutiens financiers décomposés comme suit :

- Aide pour un chargé de mission pendant 3 ans, à hauteur de 24 000 euros/an
- Aide à l'installation du poste pour la 1ere année, à hauteur de 15 000 euros
- Aide à la communication/formation pendant 3 ans /sensibilisation, à hauteur de 20 000 euros/an

Soit un total de 147 000 euros sur 3 ans.

A ce montant, s'ajouteront des taux de subvention préférentiels pour d'autres projets plus spécifiques en lien avec la réduction des déchets :

- Compostage collectif
- Aide au changement de comportement
- Lutte contre le gaspillage alimentaire



Par ailleurs, les autres collectivités du Nord du Département ont été également promues TZDZG, soit lors de la 1ere campagne en 2014, soit lors de la 2^{ème} en 2015.

Ainsi les territoires du Smitom de l'Embrunais Savinois, le Smitomga, la communauté de communes de l'Escarton du Queyras et la CCB sont engagés dans cette même démarche de réduction des déchets.

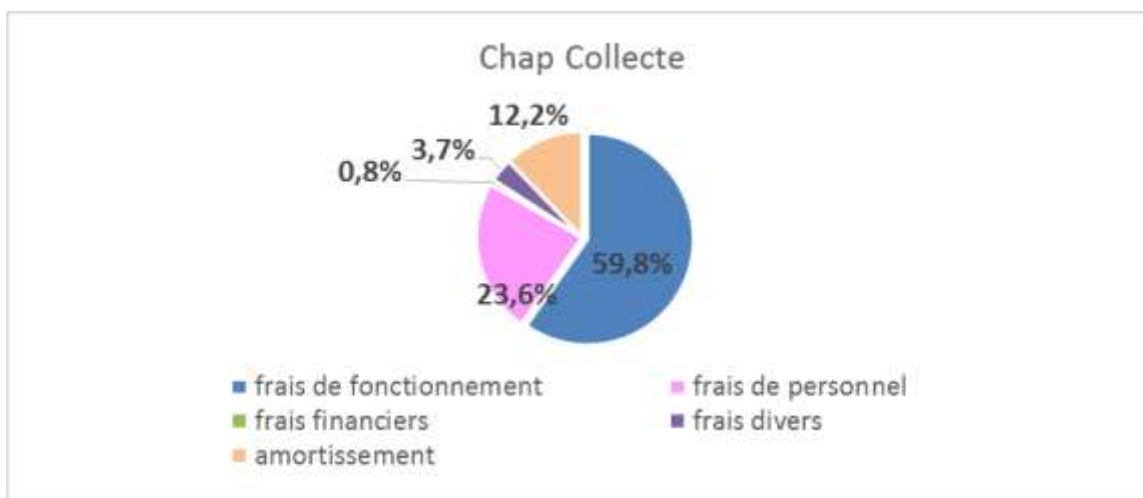
Cela permettra une meilleure lisibilité des actions menées au niveau de la population.

III – COÛTS DU SERVICE PUBLIC EN 2015

1 – DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

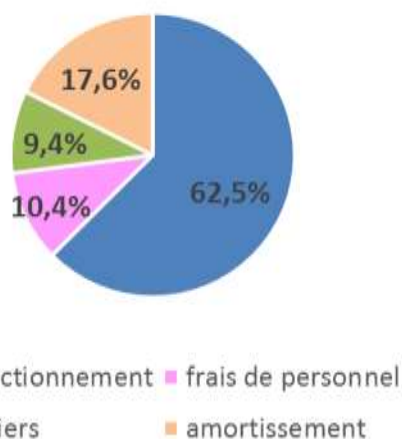
1.1 Chapitre collecte

	2014	2015
COLLECTE	2 902 930.46 €	2 859 390.13 €
Frais de fonctionnement – 011	2 043 703.61 €	1 709 642.63 €
<i>Carburant</i>	106 068.65 €	102 844.42 €
<i>Maintenance – Assurance – Entretien véhicules</i>	46 129.27 €	58 273.76 €
<i>Prestation de services Veolia</i>	1 670 315.73 €	1 404 786.22 €
<i>Partenariat avec la CCOisans – Collecte Hte Romanche</i>	146 820.84 €	90 880.09 €
<i>Réparation – Entretien – Lavage contenants</i>	19 847.36 €	30 935.03 €
<i>Collecte des encombrants – La Miraille</i>	4 730.0 €	1 985.15 €
<i>Location Garage Rignon</i>	25 641.20 €	0
<i>Fonctionnement divers</i>	24 150.56 €	19 937.96 €
Frais de personnel – 012	642 488.72 €	674 235.49 €
Amortissements	205 985.90 €	349 144.48 €
Frais Financiers	1 607.00 €	21 628.74€
Titres annulés – Créances	9 145.23 €	104 738.79 €

1.2 Chapitre déchetterie

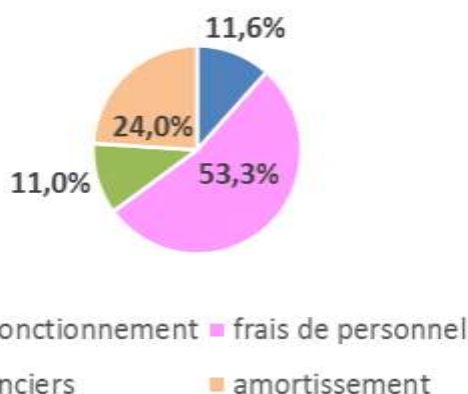
	2014	2015
DECHETTERIE	1 323 992.14 €	1 142 278.54 €
Frais de fonctionnement – 011	841 363.84 €	714 278.54 €
<i>Prestation de services Veolia</i>	763 900.75 €	559 760.23 €
<i>CPIE La Ressourcerie– La Miraille</i>	30 000 €	30 000 €
<i>Fonctionnement divers</i>	47 463.09 €	124 639.91 €
Frais de personnel – 012	143 828.34 €	118 892.74 €
Amortissements	220 423.39 €	201 406.51 €
Frais Financiers	118 151.07 €	107 5793.15 €
Titres annulés – Créances	225.50 €	0

Chap Déchetterie

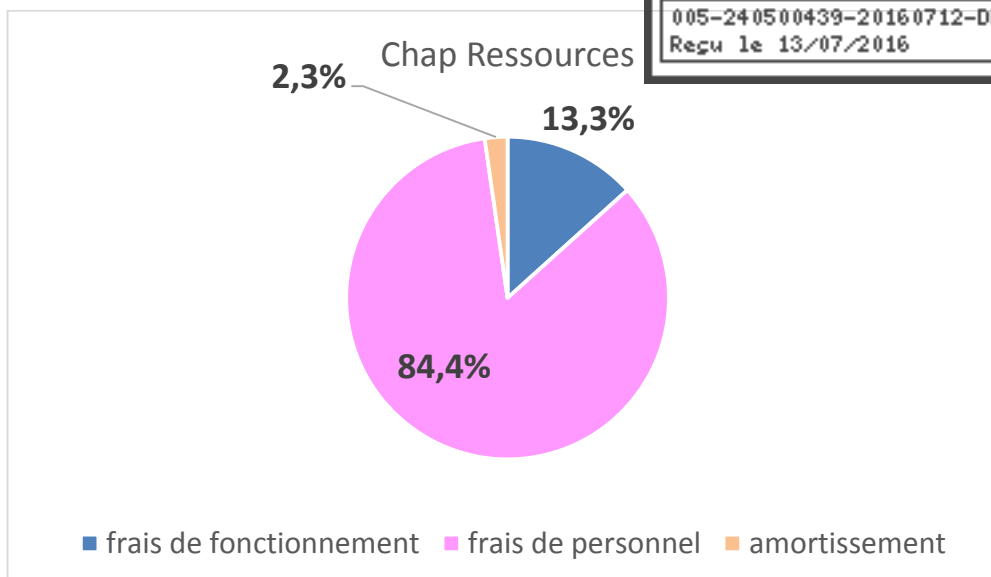
**1.3 Chapitre quai de transfert**

	2014	2015
QUAI DE TRANSFERT	106 100.35 €	142 988.26 €
Frais de fonctionnement – 011 -	21 271.59 €	16 573.13 €
<i>Fonctionnement divers</i>	<i>21 271.59 €</i>	<i>16 573.13 €</i>
Frais de personnel – 012 –	70 106.12 €	76 278.76 €
Amortissements	2 506.76 €	34 341.38 €
Frais Financiers	12 215.88 €	15 794.99 €

Chap Quai de Transfert

**1.4 Chapitre Ressource OM**

	2014	2015
RESSOURCES OM	390 212.95 €	291 365.67 €
Frais de fonctionnement – 011 -	37 495.74 €	38 846.88 €
<i>Fonctionnement divers</i>	<i>37 495.74 €</i>	<i>38 846.88 €</i>
Frais de personnel – 012 –	223 666.43 €	245 906.32 €
Amortissements	129 050.78 €	6 612.47 €



1.5 Comparaison 2013/2014/2015

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE Comparaison 2013/2014/2015				
	2013	2014	2015	2014/2015 évolution
TOTAL	4 869 793,68 €	4 723 235.91 €	4 436 022.6 €	- 6.1%
Collecte	3 327 063,62 €	2 902 930.46 €	2 859 390.13 €	- 1.5 %
Déchetterie	1 149 354,65 €	1 323 992.14 €	1 142 278.54 €	-13.72 %
Quai de transfert	6 823,08 €	106 100.35 €	142 988.26 €	+34.8 %
Ressources	386 552,33 €	390 212.95 €	291 365.67 €	- 25.6 %

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR NATURE Comparaison 2013/2014/2015				
	2013	2014	2015	2014/2015 évolution
TOTAL	4 869 793,68 €	4 723 235.90 €	4 436 022.6 €	- 6.1%
Frais de fonctionnement – 011	4 038 877,78 €	2 943 834 .78 €	2 479 462.78 €	-15.8 %
Frais de personnel – 012	295 319,97 €	1 080 089.61 €	1 115 313.31 €	+3.3 %
Amortissements	349 608,30 €	557 966.83 €	591 504.84 €	+ 6.0 %
Frais Financiers	130 635,39 €	131 973.95 €	145 002.88 €	+ 9.9 %
Titres annulés – Créances	55 352,24 €	9 370.73 €	104 738.79 €	+ 1 017 %

Les dépenses de fonctionnement ont diminué de 6%, soit de 288 000 euros environ entre 2014 et 2015.

Cette baisse s'explique par les raisons suivantes :

- Baisse des tonnages collectés et déposés en déchetterie,
- Baisse des indices de prix du marché de prestations de service et de la fourniture de carburant,
- Peu de projets de communication/sensibilisation réalisés compte tenu de l'absence de nombreux agents,

Cette baisse est significative malgré une hausse des amortissements de 6% :

- Quai de transfert
- Nouveaux D.S.E installés
- Nouveau véhicule de collecte acheté,

Pour cette deuxième année de régie, entre 2014 et 2015, les dépenses de fonctionnement ont diminué de 6 % soit un peu moins de 290 000 euros.

La baisse est de presque 10% depuis 2013.

Le coût du service est de 123.7 euros par habitant (pop DGF) alors qu'en 2014 il était de 134.5 euros.

2 – RECETTES DE FONCTIONNEMENT

2.1 Taxe d'enlèvement des ordures ménagères

La TEOM permet de financer l'élimination des déchets ménagers et assimilés. En 2015, son taux, stable depuis 2008, était de 10.90%.

La TEOM est indexée sur la taxe foncière et s'applique à toutes les propriétés bâties.

Le produit des recettes de la TEOM est de **4 520 277.00 €** en 2015.

2.2 Redevance spéciale

La redevance spéciale (RS) est une contribution financière supportée par les entreprises et les administrations utilisatrices du service public d'élimination des déchets. Cette redevance sert à financer le service d'élimination des déchets autres que ceux produits par les ménages.

Le tarif de la redevance spéciale est de 0,29€/kg depuis le 1^{er} janvier 2014.

Il y a 165 professionnels concernés par la RS, sur le territoire communautaire.

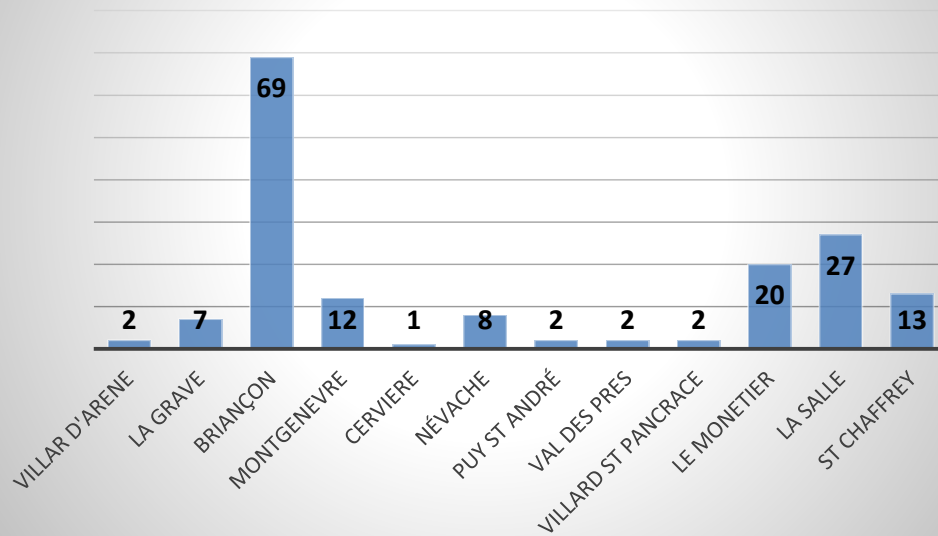
En 2015, le montant des recettes de la RS s'établit à 500 195.99 € contre 647 103 €, en 2014.

La principale raison de cette différence réside sur le fait qu'en 2014, 3 semestres ont été facturés (2^{ème} semestre 2013 et année complète de 2014) alors qu'en 2015, seuls 2 semestres ont été facturés (année 2015 entière).

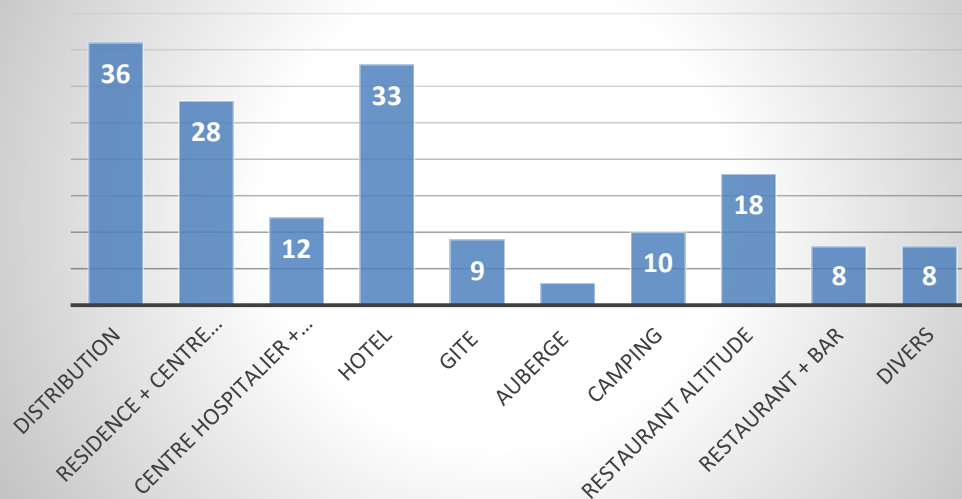
En plus de cette principale raison, les professionnels mettent en œuvre des actions de réduction des déchets (tri sélectif, compostage...). Ainsi leurs tonnages d'ordures ménagères diminuent et le montant de la RS également.

L'objectif de la collectivité n'est pas d'augmenter cette origine de recette mais bien au contraire d'accompagner les professionnels pour qu'ils réduisent leurs productions de déchets.

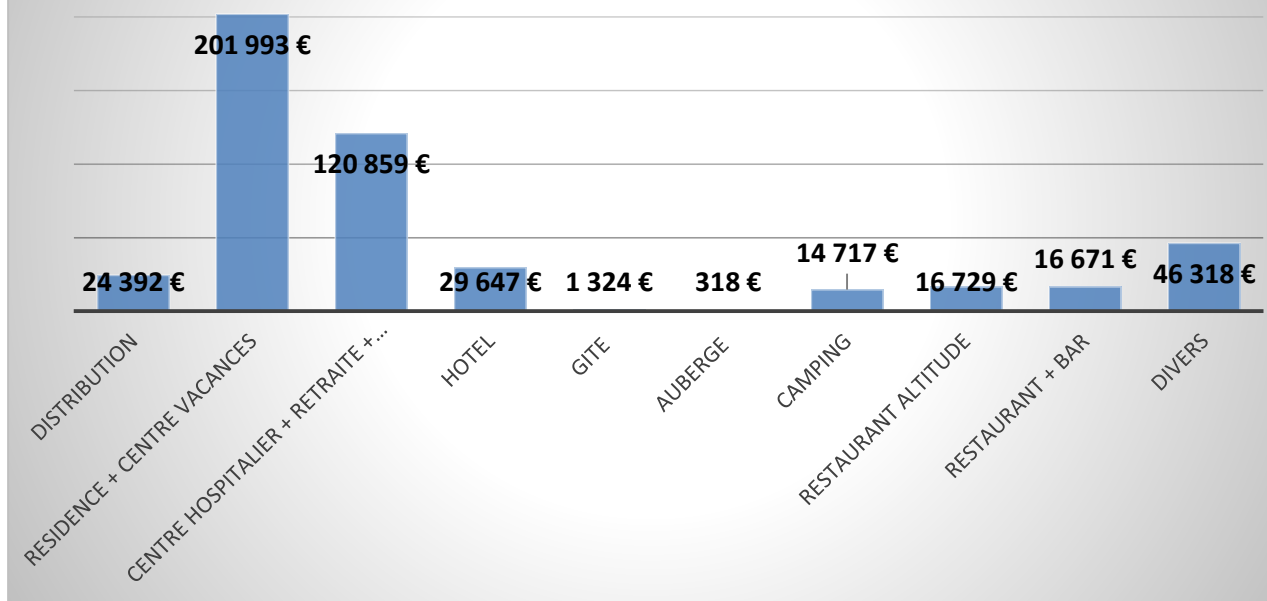
Nb de contrat RS par secteur géographique



Nb de contrat RS par type d'activité



Montants total facturés par activité



2.3 Soutiens des éco-organismes / recettes de la vente des matériaux

Il s'agit des recettes financières reversées aux collectivités par les éco-organismes, au regard de la quantité et de la qualité des matériaux collectés (emballages recyclables, verre, papiers...).

En 2015, l'ensemble de ces recettes représentaient **448 075.16 €**, soit une augmentation de 8% par rapport à 2014.

Cette augmentation peut s'expliquer grâce :

- A l'augmentation des tonnages de déchets recyclables et valorisables,
- La signature de conventions avec d'autres éco-organismes, comme Ecomobilier ou EcoDDS.

Tiers	Objet	2014	2015	Ecart	Commentaire
Soutiens eco-organismes					
ECOFOLIO	Papiers	36 074 €	12 896 €	-64%	3 années soutenues en 2014
ECO DDS	Déchets dangereux des ménages	- €	2 723 €		Nouvelle contractualisation
ECO EMBALLAGES	Emballages ménagers	155 751 €	221 266 €	42%	prise en compte carton brun
ECO MOBILIER	Mobilier des particuliers	- €	30 899 €		Nouvelle contractualisation
ECO TLC	Textile	- €	1 511 €		Nouvelle contractualisation
OCAD3E	DEEE	13 233 €	22 636 €	71%	Augmentation des tonnages
TOTAL ECO-ORGANISMES		205 058 €	291 930 €	42%	+ 123 773€
Rachat matières collectées					
ALPES ASSAINISSEMENT	Carton brun - Ferraille - Papier	103 739 €	105 721 €	2%	stable
O-I MANUFACTURING FRANCE	Verre	28 275 €	23 046 €	-18%	Effet de stockage
PAPREC RECLYCLAGE	EMR - Acier - plastique	27 385 €	25 348 €	-7%	baisse px de revente plastique
REGAL	Aluminium	1 445 €	2 029 €	40%	variation car petites quantités
TOTAL REVENTE MATERIAUX		160 844 €	156 144 €	-3%	- 4 700 €
TOTAL GENERAL		365 902 €	448 075 €	22%	soit + 82 000 € de recettes

2.4 Facturation déchetterie

Depuis le 1^{er} juin 2013, les professionnels qui se rendent en déchetterie font l'objet d'une facturation, selon la grille tarifaire suivante :

Nature du déchet	Tarifs 2015
Verre – carton – papiers	Gratuit
Ferraille – métaux	2,24 €/m ³
Encombrants – DIB	40,35 €/m ³
Bois	8,8 €/m ³
Déchets verts	5,28 €/m ³
Déchets inertes	28 €/m ³ ou 20 €/t au CET
Déchets spéciaux – dangereux	0,59 €/litre
Placoplâtre	192,5 €/t
Goudrons d'étanchéité	775 €/t

La facturation des déchetteries 2015 représente un montant de **75 955.65 €**, soit une augmentation d'un peu plus de 1% par rapport à 2014.

2.5 Bilan des recettes

RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2014/2015		
Par chapitre		
	2014	2015
COLLECTE	5 385 747.8€	5 353 760.7 €
<i>TEOM</i>	4 410 350.00 €	4 520 277.00 €
<i>Redevance Spéciale</i>	647 103.08 €	500 195.99 €
<i>Produits divers gestion courante (vente matériaux, soutiens éco organismes...)</i>	315 926.50 €	317 501.48 €
<i>Remboursement rémunération personnel</i>	9 843.26 €	9 696.54 €
<i>Produits exceptionnels - Mandats annulés</i>	2 524.96 €	6 089.69 €
DECHETTERIE	154 377.07 €	211 281.74 €
<i>Facturation professionnels déchetterie</i>	59 119.10 €	75 955.65 €
<i>Produits divers gestion courante (vente matériaux, soutiens éco organismes...)</i>	89 919.95 €	130 573.68 €
<i>Remboursement rémunération personnel</i>	3 980.91 €	4 369.47 €
<i>Produits exceptionnels - Mandats annulés</i>	1 357.11 €	130 573.68 €
QUAI DE TRANSFERT	2 911.13 €	5 595.49 €
<i>Remboursement rémunération personnel</i>	2 911.13 €	5595.49 €
RESSOURCES OM	11 945.74 €	41 499.75 €
<i>Remboursement rémunération personnel</i>	11 347.08€	32 611.75 €
<i>Produits divers</i>	598.66 €	8 888.00 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2014/2015		
Par nature de recette		
	2014	2015
<i>TEOM</i>	4 410 350.00 €	4 520 277.00 €
<i>Redevance Spéciale + Facturation déchetterie</i>	706 222.18 €	576 151.64 €
<i>Remboursement rémunération personnel</i>	28 082.38 €	51 047.25 €
<i>Eco-organismes - Ventes matériaux</i>	405 846.45 €	448 075.16 €
<i>Produits divers</i>	4 480.73 €	16 586.63 €
TOTAL	5 554 981.74 €	5 612 137.68 €

2.6 Comparaison 2013/2014/2015

RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR NATURE DE RECETTE				
Comparaison 2013/2014/2015				
	2013	2014	2015	2014/2015 évolution
TOTAL	4 849 415,63 €	5 554 981,74 €	5 612 137.68 €	+1.03%
<i>TEOM</i>	4 287 687,00 €	4 410 350,00 €	4 520 277.00 €	+2.49 %
<i>RS + facturations déchetteries</i>	208 473,59 €	706 222,18 €	576 151.64 €	-18.4 %
<i>Eco-organismes - Vente matériaux</i>	319 072,98 €	405 846,45 €	448 075.16 €	+10.41%
<i>Produits divers - Remboursement personnel</i>	34 182,06 €	32 563,11 €	67 633.88 €	+108 %

La TEOM a augmenté de 2.5 %, ce qui correspond à l'évolution des bases et non à une augmentation du taux de 10.9%.

La baisse de 18.4 % s'explique par le fait qu'en 2014, 3 semestres (2ième semestre 2013 et année 2014) avaient été facturés alors qu'en 2015, seuls 2 semestres ont été facturés (année 2015 pleine)

L'augmentation des tonnages valorisables et la contractualisation de nouvelles filières de recyclage expliquent la hausse de 10% de recette pour les recettes liées aux Eco organismes et les ventes de matériaux.

La hausse des recettes relatives aux produits divers et au remboursement pour le personnel est due :

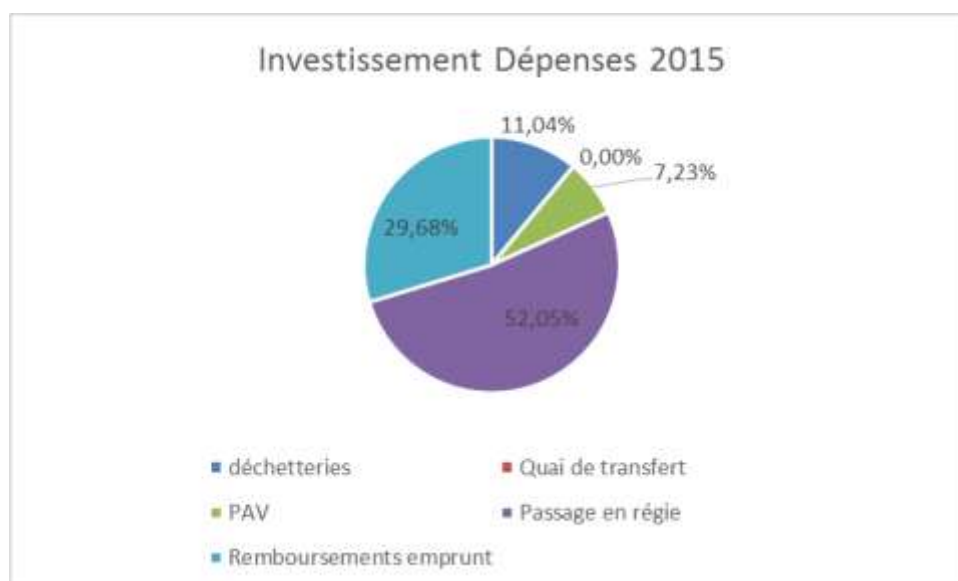
- Nombreux remboursement pour les absences de personnel
- Remboursements de sinistres par l'assurance de la collectivité.

Entre 2014 et 2015, les recettes ont augmenté d'un peu plus d' 1%.

	2014	2015
Dépenses de fonctionnement	4 723 235.90 €	4 436 022.6 €
Recettes de fonctionnement	5 554 981,74 €	5 612 137.68 €
Résultat	831 745.84 €	1 176 115.08 €

3 - DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

DEPENSES INVESTISSEMENT 2015	
Par opération	
	2015
Opération Déchetteries	113 751.90 €
<i>Clot Jouffrey</i>	88 649,26 €
<i>Fontchristiane (plateforme déchets verts)</i>	11 712,02 €
<i>Divers : ...</i>	13 390.62 €
Opération Quai de transfert	0
<i>Travaux</i>	
<i>Fourniture Etudes</i>	
Opération Points d'Apports Volontaires	74 544,44 €
<i>Travaux</i>	24 777,60 €
<i>Fourniture</i>	49 766,84 €
Opération passage en régie – acquisition	536 483,17 €
<i>Travaux construction du hangar</i>	294 642,08 €
<i>Matériel de transport (véhicule poids lourds - pneumatique)</i>	199 238,46 €
<i>Autres matériels (EPI, affiches communication véhicule collecte, barrières de sécurité)</i>	25 350,58 €
<i>Matériel informatique (logiciel informatique facturation)</i>	11 156,40 €
<i>Mobilier</i>	6 095,65 €
Remboursement emprunt	305 948.89 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 030 728.40 €



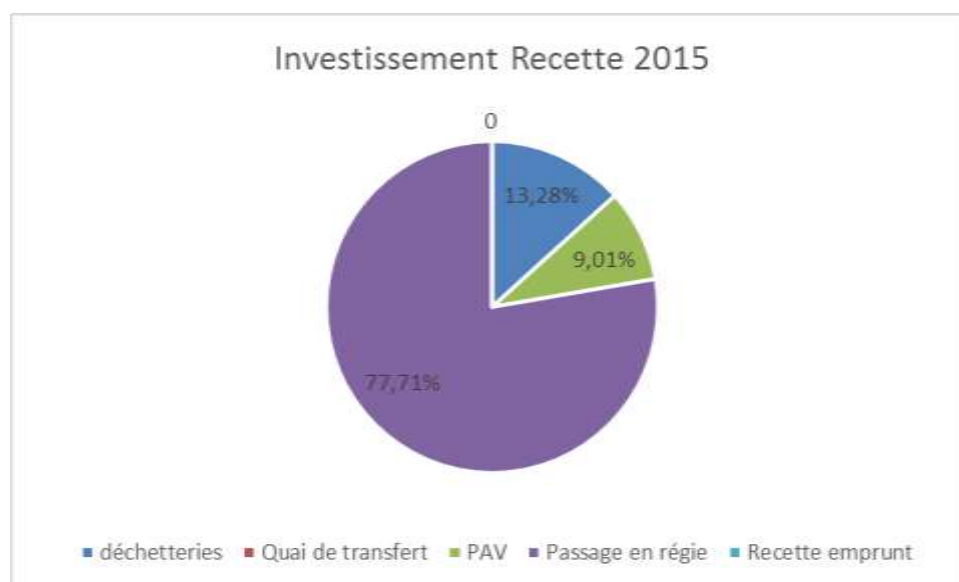
DEPENSES INVESTISSEMENT			
Comparaison 2013/2014/2015			
	2013	2014	2015
Opération déchetterie	54 106 €	145 154.65 €	113 751.90 €
Opération Quai de transfert	624 864 €	597 966.75 €	0
Opération PAV	57 285 €	208 325.87 €	74 544,44 €
Opération passage en régie	1 471 894 €	1 451 261.68 €	536 483,17 €
Remboursement d'emprunt	265 680 €	245 353.81 €	305 948.89 €
TOTAL DEPENSES	2 473 832 €	2 648 062. 76	1 030 728.40 €

Les investissements ont diminué d'un peu plus 60% entre 2014 et 2015.

- Fin des dépenses d'investissement pour le quai de transfert
- Construction du hangar de la régie
- Moins d'acquisition et d'installation de conteneurs qu'en 2014
- Pas de travaux spécifiques en déchetterie

4 - RECETTES D'INVESTISSEMENT

RECETTES INVESTISSEMENT 2015	
Par opération	
Déchetterie	31 957.20 €
<i>Aide du CG 05- Ademe</i>	31 957.20 €
Opération Quai de transfert	0 €
Opération Points d'Apports Volontaires (PAV)	21 691.50 €
<i>Aide du CG 05 – Opération PIL</i>	21 691.50 €
Opération passage en régie – acquisition	186 987.62 €
<i>Aide de l'Etat pour la construction du hangar</i>	186 987.62 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	240 636.32 €



RECETTES INVESTISSEMENT			
Comparaison 2013/2014/2015			
	2013	2014	2015
Opération Déchetterie			31 957.20 €
Opération Quai de transfert	30 868 €	237 731.89 €	0
Opération PAV	0 €	4 522.50 €	21 691.50 €
Opération passage en régie	0 €	77 236.76 €	186 987.62 €
Emprunt	1 000 000 €	1 500 000 €	0
TOTAL RECETTES	1 030 868 €	1 819 491.15 €	240 636.32 €

En 2015, il n'y a pas eu d'emprunt pour financer les opérations de la régie.

Les principales recettes correspondent à des subventions

- Déchetterie : Ademe et CD 05
- PAV : Cd 05
- Passage en régie (hangar de la régie) : Etat (DETR)

CONCLUSION

L'année 2015, deuxième année de la régie des OM...

Malgré, des absences d'agent pour raisons médicales personnelles, cette année fut riche en projets.

De plus 2015 conforte les résultats techniques, environnementaux et financiers encourageants de 2014 :

- Tonnages collectés toujours en baisse : - 2%
- Nouvelles filières de recyclage/valorisation déployées en déchetteries
 - o Détournement des tonnages des encombrants
 - o Augmentation des recettes liées à la vente des matériaux
- Poursuite de la sécurisation et de l'optimisation des collectes sur le territoire,
- Approbation du Document Unique en nov 2015, document obligatoire lié à la sécurité des agents,
- Poursuite des opérations de sensibilisation sur le tri sélectif et la prévention des déchets auprès des professionnels et du grand public,
- Nouveaux contrats de Redevance Spéciale signés auprès des professionnels du territoire,
- Baisse des coûts de fonctionnement à hauteur de 6%,
- Poursuite des dépenses d'investissement pour garantir la qualité du service et des équipements,
- Résultat financier positif de 1 150 000 euros environ,
- Lauréat à l'appel à projet « Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage » : soutien financier sur 3 ans pour mener des actions dans un objectif de réduction des déchets....